PARIS FONTAINEBLEAU

Osenat

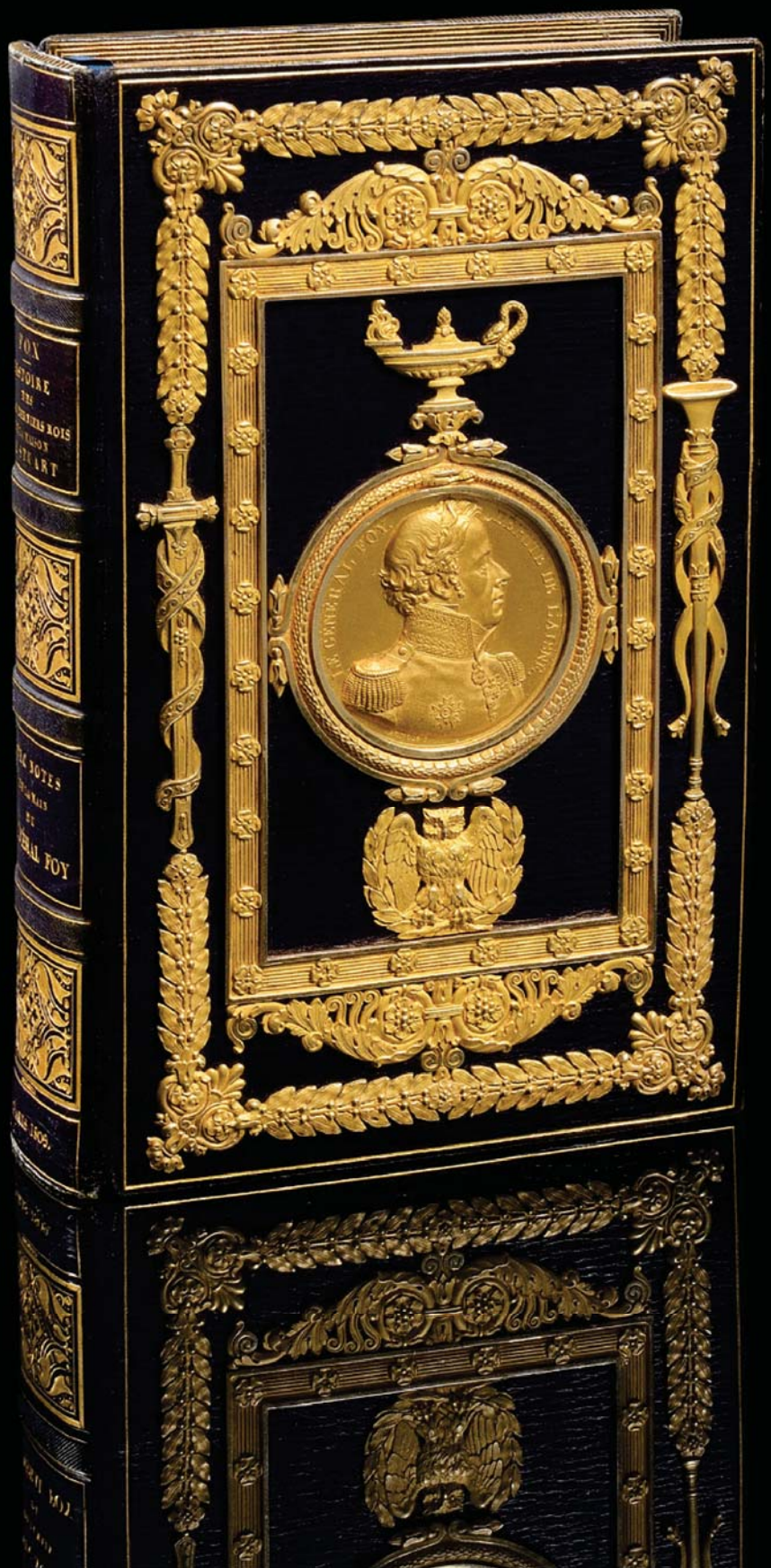

« L'infortune seule manquait à ma renommée ;
j'ai porté la couronne impériale de la France, la couronne de fer de l'Italie ;
et maintenant l'Angleterre m'en a donné une autre plus grande encore
et plus glorieuse - celle portée par le sauveur du monde -
une couronne d'épines. »

Napoléon Bonaparte

PARIS FONTAINEBLEAU
Osenat

L'Empire à Fontainebleau

Vente à fontainebleau

Dimanche 26 Mars 2017
à 11h & à 14h15

Hôtel d'Albe
9-11, rue Royale
77300 Fontainebleau
France

Expositions

Vendredi 24 Mars
de 10 h-18 h

Samedi 25 Mars
de 10 h-18 h

Dimanche 26 Mars
de 10 h-12 h

EXPERTS

Jean-Claude DEY
Assisté de Arnaud de Gouvion Saint-Cyr
8 bis, rue Schlumberger 92430 MARNES-LA-COQUETTE
jean-claude.dey@wanadoo.fr
Tél. : +33 (0)1 47 41 65 31

N° : 41 à 121 - 129 à 131 - 133 - 134 - 138 à 141 - 144 à 151 - 153 à 158 - 170 à 172 -174 - 176 - 181 - 184 - 186 à 190 - 195 à 198 - 201 à 215 - 218 - 220 à 223 - 226 - 228 - 229 - 231 - 232 - 234 - 236 à 239 - 241 - 266 à 279 - 281 à 284 - 286 - 290 à 296 - 298 - 317 à 334 - 338 - 340 à 342 - 344 à 388 - 390 - 391 - 393 - 394 - 398 - 399 - 402 à 406 - 408 - 410 - 412 - 414 à 454

Alain NICOLAS
Assisté de Pierre Gheno
41, quai des Grands Augustins 75006 PARIS
neufmuses@orange.fr
Tél. : +33 (0)1 43 26 38 71

N° : 1 à 40 - 230 - 233

Marie de La CHEVARDIERE
5, rue du Colonel Moll 75017 PARIS
mlc@lefuel.net
Tél. : +33 (0)1 40 55 81 18
Mobile : +33 (0)6 22 29 07 64

N° : 199 - 240 - 244 à 265 - 301 à 316 - 343

MARVIL CONSEIL
Manuela FINAZ de VILLAINE
7 Rue de la Tour 75116 Paris
expertmanuelafinaz@gmail.com
www.manuelafinaz.com
Tél : +33 (0)1 45 27 17 46
Mobile : +33 (0)6 07 46 81 31

N° : 191 - 389

Cyrille FROISSART
9, rue Frédéric Bastiat 75008 Paris
c.froissart@noos.fr
Tél: +33(0)1 42 25 29 80

N° : 194 - 224

René MILLET Expertise
12 rue Rossini 75009 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 51 05 90

N° : 182

Cabinet TURQUIN
69 rue Sainte-Anne 75002 PARIS
eric.turquin@turquin.fr
Tél: +33(0)1 47 03 48 78

N° : 124 - 183 - 400

Olivier BORÉ
7, rue Charlot 75003 Paris
o.bore@wanadoo.fr
Tél: +33(0)6 03 47 74 77

N° : 125 - 127 -128 - 132 - 159 à 169 - 216 - 217 - 225 - 335 à 337 - 339

Cabinet de BAYSER
69 rue Sainte-Anne 75002 Paris
info@debayser.fr
Tél: +33(0)1 47 03 49 87

N° : 219

Michel et Raphaël MAKET
Membre du S.F.E.P.
17 avenue de Messine, 75008 Paris
info@maket-expert.com
Tél: +33(0)1 42 25 89 33

N° : 297

Anne LAMORT
3, rue Benjamin Franklin 75116 PARIS
librairie@anne-lamort.com
Tél. : +33 (0)1 42 24 11 41

N° : 413

Albéric FROISSART
7, rue Notre Dame de Bonne Nouvelle 75002 Paris
alberic.froissart@gmail.com
Tél: +33(0)1 40 13 08 03
Mobile : +33 (0)6 80 26 86 38

N° : 175

CONSULTANT CORSE

Antoine-Pierre SAMPIERI
apsampieri@hotmail.fr
Tél. : +33 (0)6 20 45 07 41

CONTACTS

+33 (0)1 80 81 90 01
+33 (0)1 80 81 90 04

Jean-Pierre OSENAT
Président
Commissaire-priseur

Jean-Christophe CHATAIGNIER
Associé
Département Souvenirs Historiques

Charles-Alban de PONTANEL
Specialiste junior
Département Souvenirs Historiques

ORDRES D'ACHAT ET ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES

Absentee bids and telephone bids
Nous sommes à votre disposition pour organiser des enchères téléphoniques pour les œuvres d'art ou objets de cette vente.

We will be delighted to organise telephone bidding.

Tél. : +33 (0)1 64 22 27 62
Fax : +33 (0)1 64 22 38 94
www.osenat.com

Consultez nos catalogues et laissez des ordres d'achat sur
www.osenat.com

RÉSULTATS DES VENTES

Sale results
Tél. : +33 (0)1 80 81 90 11
www.osenat.com

RÈGLEMENT : ACHETEURS

Payment
Annabelle REBELO
Administration des Ventes
+33 (0)1 80 81 90 06
administration@osenat.com

EXPEDITION / SHIPPING

Pierre LORTHIOS
Tél. : +33 (0)1 80 81 90 14
Fax : +33 (0)1 64 22 38 94
expedition@osenat.com

IMPORTANT

La vente est soumise aux conditions imprimées en fin de catalogue. Il est vivement conseillé aux acquéreurs potentiels de prendre connaissance des informations importantes, avis et lexique figurant également en fin de catalogue.

Prospective buyers are kindly advised to read the important information, notices, explanation of cataloguing practice and conditions at the back of this catalogue.

Agrément 2002-135

Participez à cette vente avec :
Drouot LIVE.com
Enregistrez vous sur www.osenat.com

PREMIERE SESSION

Hôtel d'Albe
Fontainebleau
Dimanche 26 Mars 2017
à 11h

n° 1 à 121

LES « GRANS BESOIGNES ET AFFAIRES » DU DUC D'ORLÉANS AVEC LE ROI CHARLES VII ET JEAN DUNOIS

1- **ORLÉANS** (Charles d'). Pièce signée « *Charles* » en qualité de duc d'Orléans, a vec apostille autographe signée par son général conseiller sur le fait des finances Jean Le Fuzelier, adressée au gouverneur général de ses finances Jehan Le Prestre. Château de Blois, 19 mars 1451 (1450 v.s.). 1 p. in-folio oblong, vestige de sceau armorié de cire rouge sur queue, traces de colle au verso.
800/1 000 €

Mandement de paiement destiné à défrayer son chambellan Antoine de Coignat pour deux voyages effectués par celui-ci auprès du roi Charles VII et de Jean Dunois en février et novembre-décembre 1450 (n.s.).

« ... Nous voulons & vous mandons que par nostre amé & feal tresorier et receveur general de nosdtites finances, Jehan Chandon, vous faciez bailler et delivrer à nostre amé & feal conseiller & chambellan messire Anthoine de Coingnat, chevalier, la somme de huit vings huit livres tournois, pour deux voyages par lui faiz par nostre ordonnance & commandement, le premier partant de nostre ville de Brie-Conte-Robert le iiiime jour de novembre mil cccc cinquante pour aler devers monsr le roy à Tours pour certaines nos grans besoingnes et affaires, ouquel voyage il a vacqué par l'espaxe de soixante neuf jours entiers. Et l'autre voyage par lui fait, par nostre ordonnance & commandement, partant de nostre ville de Blois le xviiime jour de fevrier oudit an mil cccc cinquante pour aler devers mondit sr le roy et nostre trescher & feal frere le conte de Dunois audit lieu de Tours, pour le fait de nostre seigneurie d'Ast, ouquel voyage il a vacqué par l'espaxe de quinze jours entiers... »

CHEF DE PARTI, HOMME DE GUERRE ET UN DES PLUS GRANDS POÈTES FRANÇAIS, CHARLES D'ORLÉANS (1394-1465) vécut une enfance brillante à la Cour lettrée de ses parents Louis d'Orléans et Valentine Visconti, où fréquentaient Eustache Deschamps et Christine de Pisan. Sa vie fut ensuite marquée par des drames successifs : il perdit son père en 1407 (assassiné par les partisans du duc de Bourgogne), sa mère en 1408 et sa première épouse en 1409. Devenu par force et très jeune le chef du parti Armagnac, il mena la lutte contre les Bourguignons, mais ses succès en 1414 furent immédiatement suivis en 1415 par la défaite d'Azincourt où il fut fait prisonnier et emmené en Angleterre. Il y mena une vie austère, pieuse, et y consacra de longues heures à l'écriture poétique qu'il pratiquait depuis l'âge de dix ans.
Libéré en 1440 grâce à l'intervention du duc de Bourgogne qui voulait le manipuler, il demeura fidèle à Charles VII et, ruiné par sa rançon, se lança en 1448 dans une expédition militaire en Italie pour tenter de recouvrer le duché d'Asti qu'il tenait de sa mère. L'échec de cette aventure marqua la fin de son rôle politique et il se retira dans ses terres, à Orléans et surtout à Blois, où il poursuivit nonchalamment sa carrière poétique, attirant auprès de lui d'autres hommes de lettres, tels François Villon.

PERSONNAGE SAILLANT DE LA GUERRE DE CENT ANS, LE BÂTARD D'ORLÉANS JEAN DUNOIS (1402-1468) était le demi-frère de Charles d'Orléans : né d'une union adultérine du duc Louis d'Orléans (assassiné en 1407 par le parti des Bourguignons), Jean Dunois devint bientôt une des têtes du parti Armagnac. Pendant plus de quarante ans, il joua un rôle considérable au service de Charles VII puis de Louis XI, remplissant missions diplomatiques et militaires, notamment lors de l'équipée de Jeanne d'Arc.

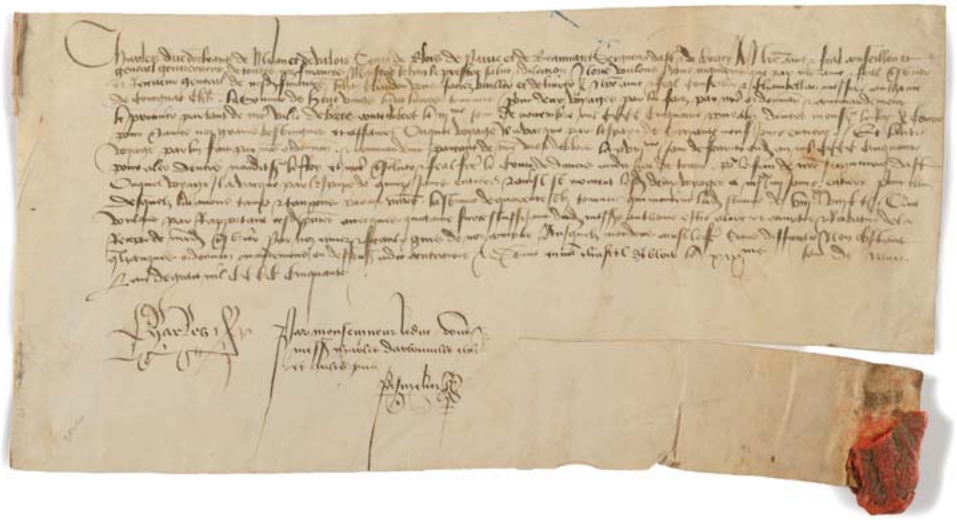

« ALBERONY... A DIT :
"LE DUC D'ORLÉANS VOUDROIT BIEN QUE NOUS FISSIONS CETTE SOTISE"... »

2- **ORLÉANS** (Philippe d'). Longue apostille autographe signée de son paraphe en qualité de Régent (environ une p. in-folio) sur une lettre signée par le secrétaire d'État de la Guerre Claude Le Blanc, adressée au maréchal duc de Berwick (environ 11 pp. in-folio sur 3 bifeuillets reliés par un ruban de soie bleue). Paris, 11 juillet 1719.
400/500 €

IMPORTANTE LETTRE MILITAIRE, POLITIQUE ET DIPLOMATIQUE SUR L'INTERVENTION FRANÇAISE EN ESPAGNE DU MARÉCHAL DUC DE BERWICK.

LE RETOURNEMENT D'ALLIANCE DU RÉGENT CONTRE L'ESPAGNE BOURBONIENNE ET LA LA GUERRE DE LA QUADRUPLE-ALLIANCE. Fils du Grand Dauphin et donc petit-fils de Louis XIV, Philippe V avait pu conserver le trône d'Espagne au terme de la dure guerre de succession qui s'était achevée en 1713 par le traité d'Utrecht. Il s'insurgeait néanmoins contre les conditions de ce traité, refusant de renoncer à ses droits sur le trône de France et ne se résignant pas aux pertes territoriales qu'il avait entraîné, notamment en Italie.
Sous l'influence de son épouse Élisabeth Farnèse et de son tout puissant conseiller le cardinal Giulio Alberoni, il se lança dans une politique agressive en Italie : envoyant des expéditions en Sardaigne (1717) puis en Sicile (1718).
Ses actes belliqueux en Méditerranée heurtaient les intérêts respectifs de l'Autriche et de la Savoie, et ses prétentions dynastiques en France inquiétaient la Hollande et l'Angleterre qui ne voulaient pas entendre parler d'une union entre les deux principaux royaumes catholiques en Europe.
Le Régent refusa de se laisser entraîner dans une aventure hasardeuse : il voulait éviter une nouvelle guerre générale, mais aussi assurer aux Orléans la possibilité d'une succession au trône de France, aussi rompit-il le pacte de famille, et entra-t-il dans une Triple Alliance avec les puissances maritimes anglaise et hollandaise – devenue ensuite Quadruple Alliance quand s'y adjoignit l'Autriche.
Le conflit se déclencha en 1718 : outre des opérations en Méditerranée et en Amérique, il comprit une intervention française en Espagne (Guipuscoa et Catalogne) sous la direction du maréchal de BERWICK, secondé par le marquis de Cilly (Claude Du Fay d'Athies), le marquis de Bonas (Guy-Auguste de Pardaillan) et le futur maréchal duc de Coigny (François de Franquetot). Une des principales actions menées fut le siège de Saint-Sébastien achevé victorieusement le 19 août.
Cette guerre de la Quadruple-Alliance s'acheva en 1720 sur la défaite de Philippe V : par le traité de Madrid, celui-ci acceptait définitivement les conditions du traité d'Utrecht.

« J'ay receu, Monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire... et celles qui y étoient jointes pour S.A.R. [le Régent] *à qui je les ay remises. Elle y a veu avec plaisir la vivacité avec laquelle M. de Cilly a poussé les deux détachemens espagnols qu'il a trouvez dans la course qu'il a faite par vos ordres sur Tolozette ; vos postes pris sur l'Orio, IL Y A LIEU DE PENSER QUE LE PRINCE PIO N'OZERA PAS SE RAPPROCHER DE ST-SÉBASTIEN* [le gouverneur de la Catalogne, Francesco Pio di Savoia, marquis de Castel-Rodrigo], *LES ESPAGNOLS CONNOISSANT PRÉSENTEMENT LA SUPÉRIORITÉ ET LA BONNE VOLONTÉ DES TROUPPES DU ROY, et quand même le tempérament d'Alberony le porteroit à tout hazarder, les généraux luy représenteroient apparament l'inconvénient de risquer des trouppes trop inférieures pour pouvoir espérer réussir.*
La course que 60 chevaux viennent de faire autour de St-Jean-Pied-de-Port ne pouvoit avoir d'autre objet que d'intimider le païs et peut-estre de reconnoître si l'on pourroit entreprendre sur les magazins de cette ville ; un bataillon d'augmentation les mettroit dans une entière seureté : dans ces crconstances et dans la disposition où sont vos trouppes depuis Iron jusqu'au-delà de Navarrens, S.A.R. ESPÈRE QUE VOUS FEREZ TRANQUILEMENT LE SIÈGE DE ST-SÉBASTIEN ET QUE VOUS NE SEREZ PAS OBLIGÉ À DES MOUVEMENTS CONSIDÉRABLES puisque tous ceux des ennemis ne peuvent avoir d'objet sérieux...
S.A.R. approuve que vous obligiez tous les prisonniers à qui M. de Cilly a donné des congez de se rendre incessamment à l'armée. Cette conduite fera sentir aux Espagnols qu'ils ne trouveront pas leur compte à répondre si mal à vos politesses.
La manœuvre de M. Alarcon [le général Diego de Alarcón] *à l'égard de deux de vos sauvegardes qu'il a laissé dépouiller par les païsans est contre touttes les règles de la guerre ; vous avez parfaitement bien fait de retenir son trompette jusqu'à ce que leurs équipages ayent esté rendus.*
S.A.R. est trop ayse que vous ayez ordonné l'exécution du projet concerté avec Mrs de Fimarcon et d'Ortaffa [le marquis de Fimarcon, Jean-Jacques de Cassagnet, et le baron Bonaventure d'Ortaffa de Villeplana] *pour pousser en Catalogne le bataillon de Bervich... Vous ne pouviez mieux choisir M. le Mis de Bonas, il pourra avec le régiment de Flandres et un régiment de cavallerie tenir en échecq le peu de trouppes que les Espagnols ont sur cette frontière...*
S.A.R. est de vostre sentiment sur le party qu'on doit prendre à l'égard de Castel-Leon et de Fontarabie, il seroit à souhaiter que les conquêtes du Guypuscoa pussent nous rester, mais dans l'incertitude il est toujours bon de se disposer à la démolition de ses places pour que l'exécu[ti]*on en soit facile quand il en sera tems... »*

AJOUTÉ DE LA MAIN MÊME DU RÉGENT, UNE ANALYSE DES INTENTIONS D'ALBERONI ET UN PLAN D'ATTAQUE DE SAINT-SÉBASTIEN :
« Je n'ay à adjouter à ce que vous mande M. Le Blanc sinon que je sçay par une voye qui n'est pas suspecte qu'ALBERONY regarde comme une chose impossible et très dangereuse pour luy la course que vous me paroissés croire qu'il voudroit faire en France, il A DIT «LE DUC D'ORLÉANS VOUDROIT BIEN QUE NOUS FISSIONS CETTE SOTISE», ainsi la course qu'ils ont faite à Roncevaux, les 60 maistre qui ont voltigé autour de St-Jean-Pied-de-Port ne sont que rodomontades qui ne peuvent aller à nulle esclandre.
Il me reste encor, Monsieur, à vous communiquer une réflection que j'ay faite sur le plan de ST-SÉBASTIEN. Il paroist une hauteur comme des dunes de l'autre costé de la rivière, où en mettant une batterie, non seulement on doit voir à revers l'ouvrage à corne, mais il semble qu'on peut de là faire bresche au corps de la place du costé des Cordeliers, il n'y a point de rempar, les maisons sont proches, ainsi s'ils estoient ouvers par là ils pouroient craindre d'estre emportés soit par des troupes que vous feriés glisser pendant la basse mer soit par celle que vous feriés traverser la rivière sur des radaux ainsi que les ennemis firent à Bonne dans la dernière guerre [prise de Bonn par le duc de Marlborough en 1703 durant la guerre de Succession d'Espagne]... *Vous estes habile et sur le lieux vous en ferés ce que vous jugerez à propos...* » Le maréchal de Berwick adopterait ces dispositions.

ILLUSTRE EN ANGLETERRE, EN FRANCE ET EN ESPAGNE, LE MARÉCHAL DE BERWICK (1670-1734) était le fils naturel du roi d'Angleterre Jacques II et d'Arabella Churchill, sœur du duc de Marlborough. Il débuta sa carrière militaire contre les Turcs au siège de Bude en 1686, puis remplit de hautes fonctions dans son pays. Au lendemain de la Glorieuse révolution, il vint en France avec son père et, après une équipée en Irlande (il s'illustra aux batailles de Londonderry et de La Boyne), il début en 1691 sa brillante carrière dans les armées françaises : il combattit dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg, en Flandre, en Espagne, dans les Cévennes et à Nice. Il fut fait maréchal de France (1706), gouverneur du Limousin (1707), commandant en Dauphiné (1709), duc et pair (1710). Après la mort de Louis XIV il fut membre du Conseil de Régence et gouverneur de Strasbourg.

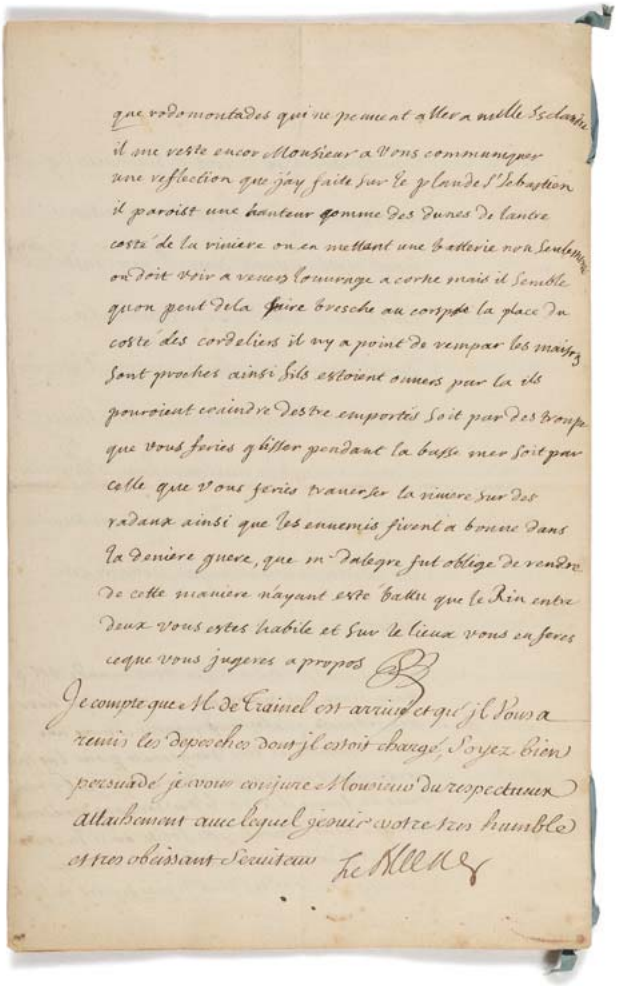
que rodomontades qui ne peuvent aller a nulle esclandre
il me reste encor Monsieur a vous communiquer
une reflection que jay faite sur le plan de S'Sebastien
il paroist une hauteur comme des dunes de lautre
costé de la riviere on en mettant une batterie non seulement
on doit voir a revers louvrage a corne mais il semble
quon peut de la faire bresche au corps de la place du
costé des cordeliers il ny a point de rempar les maisons
sont proches ainsi s'ils estoient ouvers par la ils
pouroient craindre destre emportés soit par des troupes
que vous feriés glisser pendant la basse mer soit par
celle que vous feriés traverser la riviere sur des
radaux ainsi que les ennemis firent a bonne dans
la derniere guerre, que m' dalegre fut obligé de rendre
de cette maniere n'ayant esté battu que le Rin entre
deux vous estes habile et sur le lieux vous en feres
ce que vous jugeres a propos
Je compte que M. de Grainel est arrivé et qu'il pourra
remettre les depeches dont il estoit chargé, soyez bien
persuadé je vous conjure Monsieur du respectueux
attachement avec lequel je suis votre tres humble
et tres obeissant serviteur

LE PÈRE DU MARÉCHAL

3- **BERTHIER** (Jean-Baptiste). Ensemble de documents émanant de lui ou le concernant. Principalement 1781-1783.
600/800 €

– CONCERNANT LA LEVÉE ET LA GRAVURE DE LA *CARTE DES CHASSES DU ROI* (*Carte topographique des environs de Versailles, dite des chasses du roi*) : l'ingénieur géographe Jean-Baptiste BERTHIER, en charge de cette carte (dont plusieurs documents corrigés ou apostillés de sa main), l'intendant de Paris Louis Bénigne François BERTIER DE SAUVIGNY, le graveur Guillaume-Nicolas DELAHAYE, l'ingénieur-géographe Louis-François DU CAILLE, le futur garde des Sceaux Chrétien-François de LAMOIGNON, le page des Écuries du roi André de Pouilly de LANÇON, l'intendant de Soissons Louis LEPELETIER DE MORTEFONTAINE, l'intendant d'Orléans Jean-François-Claude PERRIN DE CYPIERRE, etc. « *J'ai remis dernièrement au roi et à Monsieur, de votre part, les cartes de St-Hubert que vous m'avez envoyées. Ils en ont l'un et l'autre paru très satisfait, et s'en sont servi aussitôt en partant pour la chasse...* » (un dénommé Lauchet à Berthier, château de Saint-Hubert, 20 juillet 1783).

– CONCERNANT L'HÔTEL DE SOUBISE À FONTAINEBLEAU : le directeur général des Bâtiments du roi Charles-Claude de Flahaut de La Billarderie d'ANGIVILLER, le maréchal Charles de La Croix de CASTRIES, etc.

– CONCERNANT LE TABLEAU DE LOUIS-NICOLAS VAN BLARENBERGHE intitulé *Entrée de Louis XV à Mons en 1747*.
– Etc.

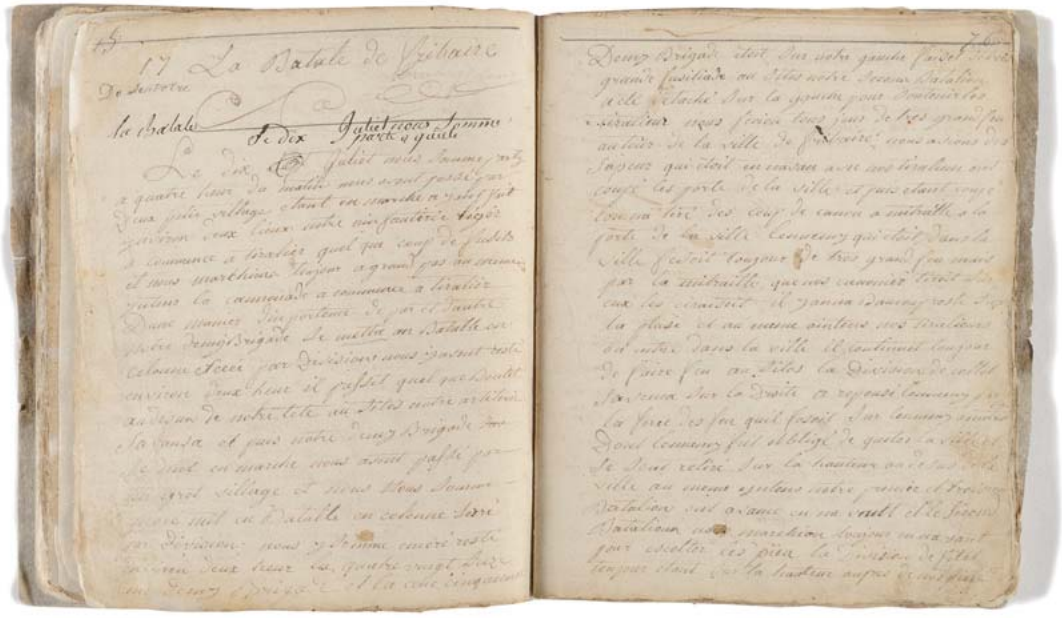

« LA BATAILLE A COMMECÉ À CINQUE HEURS DU MATIN D'UNE MANIÈRE HORIBLE... »

4- **DANTON** (Jacques). Manuscrit signé. Mars 1794-janvier 1801. Environ 140 pp. sur papier alsacien Kiener de l'époque, dans un cahier in-4 ; état médiocre avec restaurations.
600/800 €

JOURNAL D'UN SOLDAT DE LA RÉVOLUTION EN CAMPAGNE.

Le fantassin Jacques Danton, homonyme du tribun et originaire de la même région, relate ses aventures dans les armées révolutionnaires engagées aux Pays-Bas et en Allemagne rhénane, faisant le récit de sa participation aux batailles de FLEURUS (26 juin 1794, pp. 7-10), ALTENKIRCHEN (4 juin 1796, pp. 56-58), FRIEDBERG (10 juillet 1796, pp. 75-77), NEUWIED (18 avril 1797, pp. 113-116) ou encore STOCKACH (24-25 1799, pp. 141-145). Il affiche un moral d'acier, un esprit volontaire et patriotique : en 1795, il accueille la nouvelle année d'un vibrant « *Vive la République* », et évoque la bataille de Stockach en précisant : « *notre avangarde s'ès battu comme des vray républiquain* ».

BATAILLE DE FLEURUS : « ... *le huitte mesidor* [an II–26 juin 1794] *l'enemy nous a ataqué avec grand force parce qu'il venoit pour débloquer Charleroy, croiant que nous ne l'avions pas, parce qu'il avoit une sortie pour pouveoir se débloquer, més il ont été tronpé* [les Autrichiens ignoraient que les Français venaient d'investir la place de Charleroy].
BATAILLE TRÈS CRUELLE. LA BATAILLE A COMMECÉ À CINQUE HEURS DU MATIN D'UNE MANIÈRE HORIBLE. Nous nous somes bien défendu, més l'armée des Ardenne qui étoit sur notre droitte a été obligé de batre en retrète. L'enemy c'est portez [sur] *nous, dont il nous écrasait. Nous étions environné de l'enemy presque de toute parre, mais NOTRE BRAVE GÉNÉRALLE LEFÈVRE* [LE FUTUR MARÉCHAL FRANÇOIS-JOSEPH LEFEBVRE] *EST VENU AUPRÈS DE NOUS, SON CHEVALLE VENOIT D'ÊTRE TUÉ ENTRE SES JANBE, NOUS DEMANDOIT UN FUSILS POUR ALLER EN TIRALIEUR AVEC NOUS, mais il a remonté le cheval du commandans du secon batalion et nous a conmendé de batre le pas de charge, «Baton la charge !», malgré les feu que l'enemy fesoit sur nous n'enpêcoit pas notre courage. Mais étant arivé au village* [de Lambusart], *la mitralle tonboit sur nous d'une manière d'inportence, notre conmendans fut blessé, nous nous sonmes un peu retiré et au-sitos nous nous sonme porté sur le bord d'un chemin creux. L'enemy fesoit de très grand fusiade, la cavalrerie enemy a chargé la nôtre d'ainportences et el a été obligé de se retirer sur le cinquante-quatrième régiment d'ainfanterie, mes le régiment s'étant fendu pour leser passer notre cavallerie, la cavallerie enemy a profité du moment, a sabré le régiment presque antier, nous qui fesoit feu sur la cavallerie enemy qui sabret nos frère d'arme, il se sont retiré dans un bois qui étoit à côtés. DES CAVALES ENEMY ONT PASCÉ TRAVER LES RANGS, mais il en nont pascé le pas, mais PAR LA FORCE DE LA MITRAILLE QUE L'ENEMY NOUS ENVOIÈT, IL NOUS TRAVERSOIT, ÉCRASOIT ; nous fûment obligé de décendre dans un chemin creux pendans un moment et au même aintens nous nous somme mis en bataille dans un bois un moment qui étoit à côté et notre brave générale Lefèvre fut encore démonté de son cheval. Nous nous sonme ranimé derechèfe à poursuivre l'enemy. La calonnade ne déminué point ; battant la charge nous les avons repousez et nous avont ranportés le champ de batalle. JUGÉ QUEL CARNAGE, tant de par que d'autre. Notre généralle Lefèvre a perdue trois chevalle entre ses jambe dans la journée, l'enemy a perdhu 25 mille homes et nous nous avont pedhu 10 mille homme, et la batalle a fini a sept heur du soir. À toujour se batre, le générale autrichien qui étoit Quobours* [le prince de Saxe-Cobourg-Saalfeld] *avet presque perdhu la tête, més si l'enemy avoit remportez la victoire il nous auret repousez jusqu'an France. La victoire a été victorieu pour nous...* »

Joint, une pièce concernant la pension militaire de Jacques Danton.

5- **HOCHE** (Lazare). Lettre signée en qualité de commandant en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, adressée au général Claude-Sylvestre Colaud. Quartier général à Friedberg, 5 prairial an V [24 mai 1797]. 1 p. in-folio, encadrement sous verre avec portrait du général Hoche gravé sur bois d'après Ary Scheffer.
100/150 €

« *MON INTENTION N'A PU ÊTRE... D'ABANDONNER LA PARTIE DU HUNDSRUCK QUE VOUS OCCUPÉS, puisque le général Desjardins ne doit quitter les postes qu'il occupe que lorsque les troupes aux ordres du général Hardy seront arrivées à leur nouvelle destination.*
C'EST À TORT QUE LE GÉNÉRAL CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR n'a point dattée ses lettres, et qu'il NE VOUS MARQUE PAS SUR QUELS POINTS DOIVENT ARRIVER LES TROUPES que devait commander le général Bonet. J'ose croire qu'il réparera cette faute... »

Lettre écrite lors du bref passage du général Hoche à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse : victorieux à Neuwied en avril, il poursuivait alors son avantage sur les Autrichiens. Le général Louis-Nicolas-Hyacinthe Chérin était son chef d'état-major, les généraux Jacques Jardin dit Desjardin et Jean Hardy commandaient des divisions sous ses ordres, de même que le général Claude-Sylvestre Colaud chargé d'occuper le Hunsrück, région située entre Trèves et Mayence. Le général Jean-Pierre-François Bonet commandait une brigade dans la division Olivier.

LE 18 FRUCTIDOR, « *TRIOMPHE* » DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CONTRE « *LE PLUS TERRIBLE DANGER QU'ELLE AIT COURU* »

6- **TALLEYRAND** (Charles-Maurice de). Lettre signée en qualité de ministre des Relations extérieures, adressée à l'ambassadeur de France auprès du landgrave Guillaume IX de Hesse-Cassel. Paris, 27 fructidor an V [13 septembre 1797]. 4 pp. 1/2 in-folio.
1 000/1 500 €

JUSTIFICATION DIPLOMATIQUE OFFICIELLE DU COUP D'ÉTAT CONTRE LES ROYALISTES. Talleyrand fournit ici des éléments de langage pour répondre aux interrogations et aux critiques qui pourraient s'élever contre la France à la suite de ce coup de force institutionnel (« *comme la perfidie pourrait chercher à le dénaturer par des récits infidèles...* »).
Talleyrand expose d'abord le contexte politique : conspiration royaliste contre la Constitution de l'an III, tournure d'esprit altérée au sein des institutions et notamment du Corps législatif, division au cœur même du Directoire. Il glisse rapidement sur l'intervention militaire du futur maréchal Augereau et indique les annulations d'élections, les déportations, tout en insistant beaucoup sur la modération de la réaction autoritaire, le maintien de l'ordre, la stabilité du Régime.

« *... Les députés ont délibéré avec le plus grand calme ; ils ont secondé puissament les mesures du Directoire et lui ont prêté l'appui de la loi. Éclairés par lui sur l'existence de la conspiration, ils ont remonté rapidement à sa source et ont rendu plusieurs décrets fermes et rassurants que vous connaîtrez ; mais ennemis de tout ce qui pouvait rappeller le règne affreux de la Terreur, ils ont voulu que le sang même le plus coupable ne fût pas répandu ; que toute la punition pour ceux qui avaient voulu déchirer la république fût de ne pas vivre dans son sein... : les opérations de 42 assemblées électorales ont été annulées ; deux directeurs* [en fait seulement François de Barthélemy fut arrêté, car Carnot parvint à s'enfuir]*, 54 députés et 10 individus ont été déportés, non par un jugement qui était devenu impossible, mais par une mesure extraordinaire du Corps législatif que les circonstances ont nécessitées.*
On voudra dire que la Constitution a été violée ; et ce reproche vous sera fait surtout par ceux qui regrettent le plus qu'elle n'ait pas été entièrement détruite. À ce reproche, voici la réponse : la Constitution était presque renversée et par des moyens qu'elle n'avait pas prévus, qu'elle n'avait pu prévoir ; dès lors il a fallu de toute nécessité se saisir des seuls moyens de la relever, de la raffermir pour s'y renfermer ensuite et pour toujours. Aussi l'instant d'après a-t-elle été plus que jamais religieusement respectée. Tous les actes du Directoire ont été sur le champ adressés au Corps législatif ; tout ce qu'a résolu le Conseil des Cinq-Cents, il l'a soumis à celui des Anciens ; toutes les délibérations ont été parfaitement libres, et aucun murmure de Tribune ne les a même interrompus ; on va procéder au choix de deux nouveaux Directeurs. Enfin, pour confondre à la fois et les espérances et les calomnies de tous ceux qui auraient tant désiré ou qui méditeraient encore la ruine de cette Constitution, une mort prompte a été prononcée dès le premier jour contre quiconque rappellerait la royauté, la Constitution de 1793 ou d'Orléans... »

7- **BONAPARTE** (Louis) et divers. – Ensemble de 5 lettres. 1802-1803.
200/300 €

– BONAPARTE (Louis). Lettre autographe signée [à son frère Joseph BONAPARTE]. « *Ce dimanche 20 nivôse* » : « *Je voudrois bien que vous m'apprissiez, mon cher frère, le jour où vous partez pour aller au-devant de Paulette* [leur sœur Pauline Bonaparte]. *J'irois avec vous, si vous voulez, et si mon traitement me le permet. Corvisart me tient aux arrêts* [Jean-Nicolas Corvisart, médecin personnel de Napoléon]*, sans cela, j'aurois été savoir des nouvelles de ma belle-sœur* [Julie Clary]. *Adieu, je vous souhaite le bonjour à tous deux...* »
Cette lettre est probablement à dater du 20 nivôse an XI (10 janvier 1803), en fait un lundi, et évoque certainement le retour de Saint-Domingue de Pauline Bonaparte après la mort de son mari le général Leclerc.

– Lettres et pièces d'Antonietta ARRIGHI (1802), de l'évêque de Nice Jean-Baptiste CAPO D'ISTRIA (1802), etc.

8- **TALLEYRAND** (Charles-Maurice de). Lettre signée « *Ch. Mau. Talleyrand* » en qualité de ministre des Relations étrangères, adressée au consul-général de France à Alep Louis-Alexandre Olivier de Corancez. Paris, 2 prairial an XII [22 mai 1804]. 3/4 p. in-folio.
150/200 €

SERMENTS ET VŒUX QUATRE JOURS APRÈS LA PROCLAMATION DE L'EMPIRE (18 mai 1804).

« *Je m'empresse, Monsieur, de vous transmettre un exemplaire du sénatus-consulte du 28 floréal d*[erni]*er. Avant de recevoir cette lettre, vous aurez appris les différentes dispositions qu'il renferme ; j'ai chargé l'amb*[assadeu]*r de vous les faire connaître. Je ne doute point que vous ne vous soyez empressé de lui adresser VOTRE SERMENT tel qu'il est prescrit par l'art*[icle] *56.*

Vous aurez soin, Monsieur, d'ouvrir pendant douze jours, dans votre chancellerie, DES REGISTRES POUR RECEVOIR LE VŒU DES FRANÇAIS qui pourront se trouver dans votre arrondissement, sur la proposition énoncée dans le titre 16 et dernier. Après l'expiration de ces douze jours, vous en ferez la clôture et alors vus voudrez bien me les adresser... »

LA FAMILLE BONAPARTE SOUDÉE APRÈS LA MORT DU PÈRE

8 bis- [**BONAPARTE** (Letizia)]. Lettre écrite et signée en son nom (*« Veuve Bonaparte »*), entièrement de la main de son fils JOSEPH BONAPARTE, adressée à l'intendant de Corse François-Nicolas de La Guillaumye, avec apostilles manuscrites dont une signée par ce dernier. Paris, [janvier 1786]. 2 pp. in-folio.
1 000/1 500 €

Charles Bonaparte mourut le 24 février 1785 en laissant sa famille dans une situation financière précaire, et c'est l'aîné Joseph Bonaparte qui remplit d'abord le rôle de chef de famille à cet égard, avant que son frère Napoléon prenne l'ascendant.

« MARIE RAMOLINI, VEUVE BUONAPARTE, A L'HONNEUR DE VOUS REPRESANTER QU'IL LUI EST DU UN QUARTIER DE SA PEPINIERE échu dans le mois de septembre dernier ; elle prend la liberté d'en solliciter le paymant, vu les travaux considérables qu'elle y a fait ces mois derniers, et qu'elle doit recomencer au mois de décembre.
D'AUTRE PART ELLE PREND LA LIBERTE DE VOUS REPRESANTER QU'IL LUI EST DU UN MOIS ET 24 JOURS DES APPOINTEMENS D'ASSESEUR DE SON MARI, à compter du 1er jenvier 1785 jusqu'au 24 du même mois, jours de son décès.
Elle attand ces payments de votre justice et de votre bonté, et en vous désirant les propérités dues à votre mérite, elle a l'honneur d'être avec rescpet, Monseigneur, ladite supliante veuve Bonaparte »

LES MURIERS DE CHARLES BONAPARTE : le père du futur empereur, qui avait occupé une position honorable (mais ruineuse) en Corse, comme assesseur à la juridiction d'Ajaccio et député de la noblesse, avait hérité la concession du terrain dit des Salines, situé près d'Ajaccio. Proposant d'assécher ce marais et d'y acclimater des mûriers afin d'assainir l'air de la ville et de soutenir l'industrie de la soie en France, il avait conclu le 19 juin 1782 un important contrat avec le pouvoir royal, par lequel lui-même s'engageait à livrer des pieds de mûriers à partir de 1787 et l'État à les lui acheter. Cette affaire se révélerait ruineuse en raison du forfait de l'État en 1786 puis de la Révolution.

SOUVENIR AUTOGRAPHE RARISSIME DE CETTE EPOQUE.

La Guillaumye a fait inscrire, avant de signer : *« Soit communiqué au trésorier de la caisse civile le 14 jer 1786… »* Le trésorier, probablement M. Rousseau (nom inscrit en haut à droite), a porté des chiffres et calculs.

La Guillaumye a ensuite fait inscrire minute ou copie de sa réponse : *« 17 jer 1786. Pour que vous puissiez, Madame, recevoir l'ord[onnan]ce que vous me demandés d'établir aux 24 jours d'honoraires qui vous sont dûs de la place d'assesseur dont jouissait M. votre mari, il faut que vous me fassiez parvenir son extrait mortuaire. J'ai donné des ordres pour qu'on s'occupe des autres objets qui vous concernent aussi. Vous aurez bientôt satisfaction… »*

Provenance :
Bibliotheca Lindesiana (estampille). Célèbre collection de livres et manuscrits réunie par les comtes de Crawford et Balcarres, Alexander William Lindsay (1812-1880) puis son fils James Ludovic Lindsay (1847-1913).

decembre.

D'autre part elle prend la liberté de vous representer qu'il lui est d'u un mois et 24 jours des appointemens d'assesseur de son mari, a compter du 1er janvier 1785 jusqu'au 24 du meme mois jours de son decés. elle attand ces paijments de votre justice et de votre bonté, et en vous desirant les prospeités dues à votre merite; elle a l'honneur d'etre avec respect.

Monseigneur,

La dite Supliante

Veuve Bonaparte

UN DES RARISSIMES EXEMPLAIRES AUX PLANCHES LÉGENDÉES À L'OR

9- **VERNET** (Carle). – [CHICOILET DE CORBIGNY (Louis-Antoine-Ange)]. *Tableaux historiques des campagnes d'Italie, depuis l'an IV jusqu'à la bataille de Marengo ; suivis du Précis des opérations de l'Armée d'Orient, des détails sur les cérémonies du Sacre, des bulletins officiels de la Grande Armée et de l'Armée d'Italie dans tout le cours de la dernière guerre d'Allemagne, jusqu'à la paix de Presbourg.* À Paris, chez Auber, 1806. Grand in-folio, (4)-x-116 [pagination irrégulière de 1 à 138]-63-(1) pp., maroquin rouge à grain long, dos à nerfs plats orné de motifs dorés (« *N* » couronnés, aigles impériales, étoile à 5 branches, trophée), plats ornés d'un grand encadrement doré formé d'une frise de branches de chêne et d'olivier entre deux filets avec trophées aux angles, coupes ornées, roulette intérieure dorée, gardes de papier bleu, tranches dorées ; dos passé, restaurations aux coiffes et coins, déchirures marginales restaurées au frontispice et au titre, rousseurs éparses, fortes au titre (*rel. p. Lefebvre*).
8 000/10 000 €

Tirage sur papier vélin.

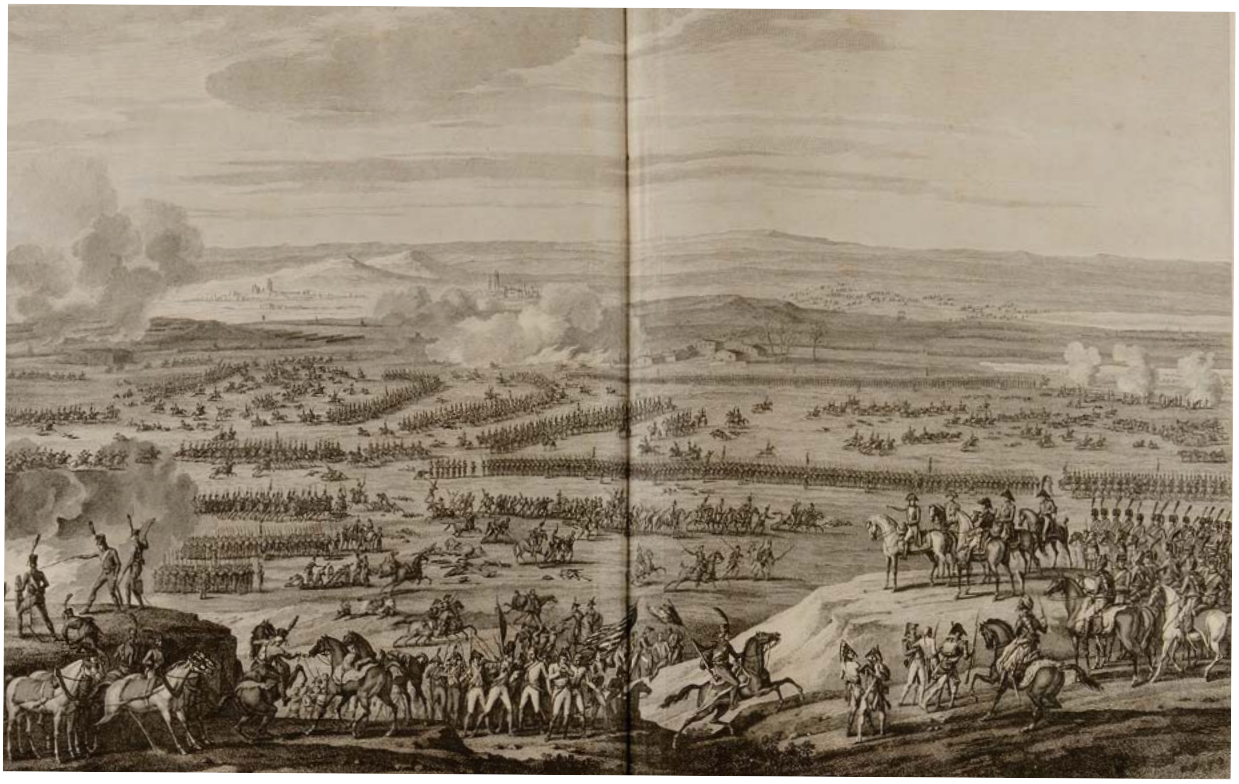

UN MONUMENT DE LA GESTE HÉROÏQUE NAPOLÉONIENNE. C'est Bonaparte lui-même qui en fit la commande : il avait rencontré en Italie le chargé de mission Chicoilet de Corbigny (futur préfet du Loir-et-Cher) et le prit à son service durant toute la durée de la campagne. Il lui confia alors la rédaction d'un ouvrage à la gloire de son action en Italie, sur le modèle épique des fameux *Tableaux de la Révolution* illustrés. L'ouvrage fut ensuite complété pour évoquer les opérations militaires suivantes de Bonaparte devenu Napoléon Ier : campagne d'Égypte, seconde campagne d'Italie et campagne d'Autriche.

SUPERBE SÉRIE DE CUIVRES D'APRÈS CARLE VERNET par les meilleurs graveurs du temps dont principalement Jean Duplessi-Bertaux. Elle comprend 29 compositions, soit 27 planches hors texte sous serpentes (deux de portraits dont une en frontispice, et 25 scènes dont une dépliante) et 2 vignettes dans le texte (armoiries au titre et un bandeau). Seules les armoiries au titre, par Pierre-Philippe Choffard, ne sont pas de Vernet.
SONT ICI FIXÉES DURABLEMENT L'ICONOGRAPHIE DES VICTOIRES D'ARCOLE, MARENGO OU AUSTERLITZ.

La plupart des exemplaires conservés aujourd'hui diffèrent : l'ouvrage parut en effet en livraisons sur plusieurs mois, et connut au moins deux tirages, l'un imprimé par Pierre Didot (achevé par Charles), l'autre imprimé par Louis-Étienne Herhan. Les collations des feuillets de texte imprimé de ces deux tirages ne sont d'ailleurs pas identiques, et il arrive, comme ici, que des feuillets Didot et des feuillets Herhan soient mêlés, d'où des paginations irrégulières, des variations en texture et en taille dans les papiers, et des dissemblances de caractères typographiques.
En outre, la plupart des exemplaires, comme celui-ci, ne possèdent pas la carte générale hors texte ni le supplément de 24 pages illustré de 4 planches hors texte.

EXEMPLAIRE À TOUTES MARGES EN MAROQUIN SIGNÉ DE LEFEBVRE, neveu, collaborateur et successeur de Jean-Claude Bozérian, qui exerça sous l'Empire et la Restauration.

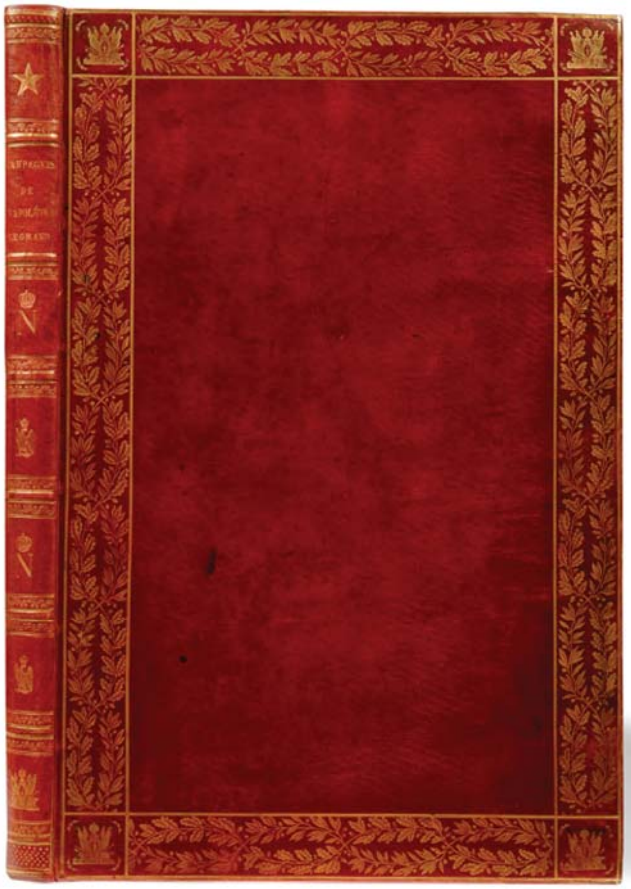

10- **BERTHIER** (Louis-Alexandre). *Relation de la bataille de Marengo.* À Paris, de l'Imprimerie impériale. An 1806. In-4, (4 dont les 2 premières blanches)-40 pp., tableau dépliant imprimé hors texte, maroquin rouge à grain long, dos lisse cloisonné orné de motifs dorés parmi lesquels des abeilles et une aigle impériale, large encadrement doré sur les plats comprenant une frise de lauriers et une frise de postes entre filets avec étoiles rayonnantes aux angles et armoiries dorées au centre, coupes ornées, roulette intérieure dorée, doublures et gardes de tabis bleu, tranches dorées, quelques rousseurs (*rel.p.Bozerian*).
4 000/5 000 €

ÉDITION ORIGINALE sur papier vélin au format in-4.

Illustration gravée sur cuivre de 7 planches hors texte dont 6 dépliantes : dédicace, carte générale avec rehauts de couleurs, 4 cartes particulières également rehaussées, une vue.

MARENGO, MOMENT CLEF DE LA SECONDE CAMPAGNE D'ITALIE, ET « PREMIÈRE MANŒUVRE GLOBALE DE BONAPARTE », selon Jacques Garnier : elle « réunit l'action politique (vis-à-vis de l'ennemi et du peuple français), l'action stratégique (ensemble des forces disponibles et de la partie sous son propre commandement) et l'action tactique en une bataille dont le chef eut tant de mal à se voir attribuer, à lui seul, la victoire ».

UNE INCROYABLE HISTOIRE ÉDITORIALE MARQUÉE AU COIN DE LA VOLONTÉ IMPÉRIALE. Le tracé des cartes et la rédaction du texte d'accompagnement de la *Relation de la bataille de Marengo* ont demandé six années de travaux et sont particulièrement représentatifs de l'attention que Bonaparte portait à sa propagande personnelle, et du désir qu'il avait d'élever cette bataille pourtant controversée au rang de première grande victoire militaire personnelle après son accession au pouvoir. De 1800 à 1806, le récit connut ainsi 5 versions successives qui varièrent à mesure qu'évoluait le statut du héros et, partant, celui de sa geste. Bien que la troisième version, préparée au Dépôt de la Guerre, ait été fondée sur de vastes recherches documentaires, les nombreuses modifications apportées par le Premier Consul puis empereur rendirent progressivement le récit et les cartes plus conformes à l'image de général invincible qu'il souhaitait incarner... mais les éloignaient parfois de la réalité historique. Le point crucial était de dissimuler la dispersion des troupes françaises et d'accréditer l'idée d'un plan calculé articulé autour du pivot de Castel-Ceriolo : la direction de la retraite de Lannes, notamment, fut altérée à cet effet (*cf. Mémorial du Dépôt général de la Guerre*, Paris, Ch. Piquet, 1828, pp. 268-276). Il est intéressant de noter qu'à Sainte-Hélène Napoléon Ier donnerait de nouveau un récit de Marengo, dans lequel il accentuerait encore la version finale de la présente *Relation* de 1806.

TRÈS BEL EXEMPLAIRE EN MAROQUIN SIGNÉ DE BOZÉRIAN.

BATAILLE
DE
MARENGO
P. A.
BERTHIER

11- **ROEDERER** (famille) et autour. – Ensemble d'environ 70 pièces, époque impériale et XIXe siècle.
800/1 000 €

Lettres et pièces concernant essentiellement la vie politique, familiale, amicale de Pierre-Louis et Antoine Roederer.

L'HOMME POLITIQUE, PUBLICISTE ET ÉCRIVAIN PIERRE-LOUIS ROEDERER (1754-1835), qui fut lié avec Mirabaud, Sieyès et Talleyrand, joua un rôle important lors du coup d'État du 18 brumaire, puis, sénateur, fut employé à des missions à l'étranger, par exemple comme ministre des Finances du roi Joseph à Naples.
SON FILS LE HAUT FONCTIONNAIRE ANTOINE ROEDERER (1782-1865) fut un temps secrétaire de Talleyrand, puis auditeur au Conseil d'État (1804), haut fonctionnaire et chambellan du roi Joseph à Naples (qu'il avait déjà servi plusieurs fois comme secrétaire), sous-préfet du Trasimène (1809), baron de l'Empire (1810), sous-préfet de l'Aube (1814) puis préfet de ce même département sous les Cent-Jours. Il était le neveu par alliance du maréchal Berthier.

– ROEDERER (Pierre-Louis). 8 lettres dont 2 minutes (6 autographes signées, 2 autographes), soit : 7 lettres à son fils Antoine et une à la future épouse de celui-ci, Catherine-Adélaïde Berthier. 1809-1811. RENCONTRES AVEC NAPOLÉON Ier ET JEU AVEC L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE, mariage d'Antoine (avec la fille du général Berthier), participation à Austerlitz du frère d'Antoine (Pierre-Louis), mort du général Lasalle, venue du roi de Saxe, état du royaume de Naples, nouvelles de la vie politique, conseils politiques, etc.

– ROEDERER (Pierre-Louis). 2 copies autographes signées de son testament de 1826 et une copie manuscrite notariée (1853) de son testament de 1835.

– ROEDERER (Antoine). 4 lettres autographes signées à son père. 1811-1826. Sur sa famille, sur la vie politique en Italie sous l'Empire et en France à la Restauration, RÉCIT D'UN ENTRETIEN AVEC LOUIS XVIII au sujet de la sidérurgie, etc.

– ROEDERER (Antoine). Notes autographes préparatoires à ses mémoires. Années 1830-1840. Sur la mort de Mirabeau, sur le chancelier Pasquier et sa compagne la comtesse de Boigne, ANECDOTES SUR TALLEYRAND dont il fut un des secrétaires et amis : récits de discussions à Valençay avec le prince et la duchesse de Dino, rapports de Talleyrand et de Lord Palmerston...

– Lettres et pièces de Prosper Brugière de BARANTE (1853-1854), Jules BAROCHE (s.d.), César BERTHIER (1809), Aimé CHAMPOLLION-FIGEAC (1859-1860), Charles DUPIN (1854), le premier secrétaire de l'ambassade de Russie, comte de GROTE (1859), le banquier francfortois et beau-père de Roederer Anton-Maria GUAITA (1787), François GUIZOT (1854), le cardinal-archevêque de Reims Jean-Baptiste de LATIL (1827), LÉOPOLD Ier DE BELGIQUE (1856), Adolphe de LESCURE (1864), Louis MENA, beau-frère de Pierre-Louis Roederer (1787), Alexandrine Roederer, fille d'Antoine Roederer et épouse du préfet de l'Oise Thomas-Louis MERCIER (lettre à sa mère relatant une visite de la famille royale à Compiègne, entre 1842 et 1847), le diplomate et ministre André-François MIOT DE MELITO (sous le Consulat), le général Anatole de MONTESQUIOU (1858), Étienne-Denis PASQUIER (1854-1860), la baronne ROEDERER Catherine-Adélaïde Berthier (1834), Louis de Beaupoil de SAINTE-AULAIRE (s.d.), Louis de TALLEYRAND-PÉRIGORD (s.d.), le chambellan de Napoléon Ier à l'île d'Elbe Vincenzo VANTINI, etc.

JOINT, une plaquette imprimée : SAINTE-BEUVE (Charles-Augustin). *Le Comte Roederer*. Paris, typographie Panckoucke, 1853. In-8, broché.

J'étais à Valençay lorsque les journaux publièrent le mandement de l'archevêque de Paris (Mgr de Quelen) à l'occasion de la tentative d'assassinat sur le Roi par Alibaud. Il y qualifiait sa Majesté du titre de Chef de l'État, évitant évidemment la qualification de Roi. — Mr de Talleyrand en fut outré; la Duchesse de Dino également. Arrive Mme Sur de Mailly qu'on supposait avoir travaillé à ce mandement avec Denis. — La querelle s'engagea, elle fut vive. Une de Dino pria Mme de Talleyrand de la laisser parler, afin, je le pensai, de lui éviter l'émotion d'une discussion de ce genre. La Duchesse raisonna admirablement. Elle disait à peu près ceci: „Croyez-vous, Mr, que „lorsque Monseigneur l'archevêque de Paris s'est „présenté chez le Roi pour lui faire son „compliment aussitôt après l'événement, il ne „l'a qualifié que de Chef de l'État, et ne „l'a point appelé Roi, Sire, Majesté? Vous „ne le croyez pas! Le Roi l'avait fait mettre „à la porte, s'il en eut été autrement! „Pourquoi donc en sortant de là donne-t-il „un démenti à ce qu'il y a fait? cela n'est „ni loyal, ni juste, ni honnête„ — et puis.... et puis.... tout ce qu'on pouvait dire en un sujet si facile, mais avec une véhémence, une éloquence, une raison, un esprit, un

L'EMPIRE OTTOMAN,
MENACE AU FLANC DE L'EMPIRE RUSSE

12- **NAPOLÉON Ier.** Lettre signée « *Nap* » au ministre des Relations extérieures Hugues-Bernard Maret. MOSCOU, 19 octobre 1812. 1 p. in-4.
8 000/10 000 €

BELLE LETTRE DE MOSCOU ECRITE LE JOUR DU COMMENCEMENT DE LA RETRAITE.

LIENS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS AVEC LES PROVINCES SOUS CONTROLE TURC. Les contacts entre la France et Les contacts entre la France et l'Empire ottoman furent maintenus sous la Révolution et l'Empire, la puissance turque jouant un rôle stratégique par sa lutte continuelle contre la Russie. Cette dernière cherchait à étendre son influence sur les Balkans, où les Français étaient également présents (îles ioniennes et Dalmatie). Pragmatique, Napoléon Ier s'adapta aux circonstances, adoptant des positions tour à tour favorables à l'une et à l'autre puissance.
La guerre russo-turque avait repris en 1806, mais, par l'intermédiaire de son négociateur l'émigré Alexandre de Langeron, la Russie était parvenu en mai 1812 à y mettre un terme en concluant l'avantageux traité de Bucarest – juste avant l'invasion française. Ce succès diplomatique avait permis de rendre disponibles contre Napoléon Ier des troupes dont les dernières quittèrent les principautés roumaines en octobre 1812.

« … Je suppose que vous avez déjà fait partir le sieur Ledoulx, mon consul à Bucharest [Joseph-Charles Ledoulx]*, et le consul que j'avais à Yassi* [la ville Moldave de Iași, dans l'actuelle Roumanie]*,], afin que ces agens rentrent dans ces deux villes, le même jour que les Turcs en reprendront possession. Si vous ne l'avez pas fait, c'est une négligence qu'il faut réparer, en les faisant partir de suite. J'ai besoin d'avoir des agens intelligens sur ces deux points. Donnez-leur l'ordre d'envoyer fréquemment des courriers. Ils n'ont pas besoin de nouveaux pouvoirs ni de nouvelles lettres de créance, puisqu'ils n'ont pas cessé d'être accrédités auprès de la Porte… »*

Le lendemain, Napoléon Ier prenait la décision de faire sauter le Kremlin, ordre qui serait appliqué dans la nuit du 22 octobre (voir sa lettre de Troïtskoïé du 20 octobre, vendue un prix record par l'étude Osenat le 2 décembre 2012 sous le n° 65 : *« Je fais sauter le Kremlin le 22 à trois heures du matin… »*).

Provenance : *Bibliotheca Lindesiana* (estampille). Célèbre collection de livres et manuscrits réunie par les comtes de Crawford et Balcarres, Alexander William Lindsay (1812-1880) puis son fils James Ludovic Lindsay (1847-1913).

Monsieur le Duc de Bassano, je suppose que vous avez déjà fait partir le sieur Ledoux mon consul à Bucharest, et le consul que j'avois à Yassi, afin que ces agens rentrent dans ces deux villes, le même jour que les Turcs en reprendront possession. Si vous ne l'avez pas fait, c'est une négligence qu'il faut réparer, en les faisant partir de suite. J'ai besoin d'avoir des agens intelligens sur ces deux points. Donnez leur l'ordre d'envoyer fréquemment des courriers. Il n'est pas besoin de nouveaux pouvoirs ni de nouvelles lettres de créance, puisqu'ils n'ont pas cessé d'être accrédités auprès de la Porte. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. à Moscou le 19 octobre 1812.

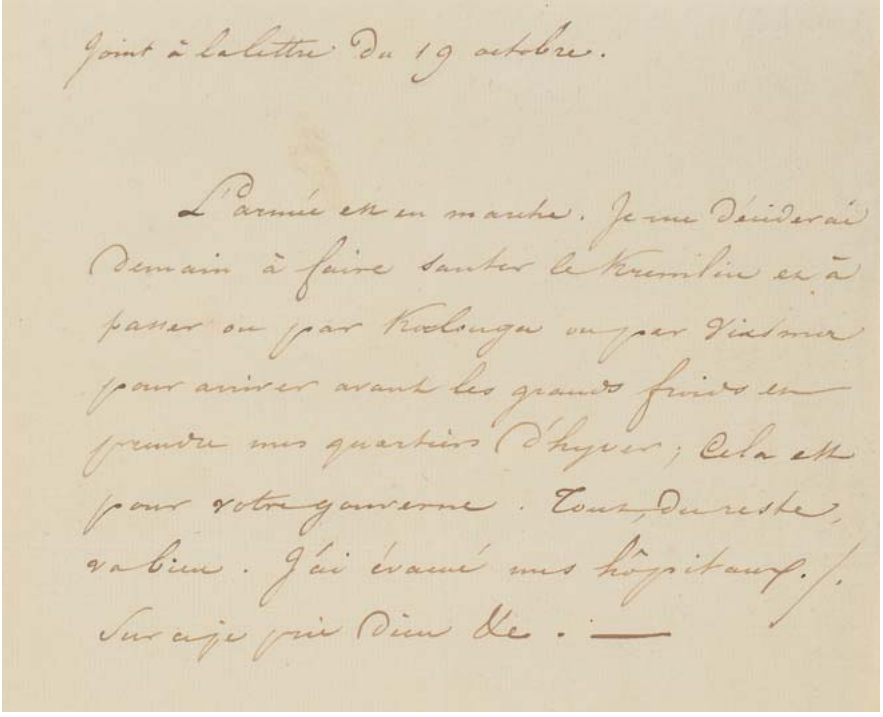
Joint à la lettre du 19 octobre.

L'armée est en marche. Je me déciderai demain à faire sauter le Kremlin et à passer ou par Kalouga ou par Viasma pour arriver avant les grands froids et prendre mes quartiers d'hyver ; cela est pour votre gouverne. Tout, du reste, va bien. J'ai évacué mes hôpitaux... Sur ce je prie Dieu &c. —

13- **NAPOLÉON Ier.** Déchiffrage manuscrit par les services du ministre des Relations extérieures Hugues-Bernard Maret (Vilnius, octobre 1812), du passage crypté d'une lettre de Napoléon Ier à lui adressée (Moscou, 19 octobre 1812). 1/2 p. in-4.
1 000/1 500 €

CONFIRMATION DE LA RETRAITE ET ANNONCE DE LA DESTRUCTION DU KREMLIN.

« L'armée est en marche. Je me déciderai demain à faire sauter le Kremlin et à passer ou par Kalouga ou par Viasma pour arriver avant les grands froids et prendre mes quartiers d'hyver ; cela est pour votre gouverne. Tout, du reste, va bien. J'ai évacué mes hôpitaux... »

LETTRE ÉCRITE LE JOUR DU DÉPART DE MOSCOU. Napoléon Ier quitta en effet la ville le 19 octobre, y laissant quelques troupes sous la direction du maréchal Mortier, gouverneur de la ville depuis le 14 septembre. Maret, ministre des Relations extérieures depuis avril 1811, se trouvait alors à Vilna (l'actuelle Vilnius) d'où il poursuivait son activité politique, notamment celle de veiller aux affaires de Pologne.

Le lendemain, Napoléon Ier prenait effectivement la décision de faire sauter le Kremlin, ordre qui serait appliqué par le maréchal Mortier dans la nuit du 22 octobre (voir la lettre écrite par l'empereur, le 20 octobre à Troïtskoïé, vendue un prix record par l'étude Osenat le 2 décembre 2012 sous le n° 65 : « Je fais sauter le Kremlin le 22 à trois heures du matin... »)

Napoléon Ier, *Correspondance générale*, n° 31948, dans une version légèrement altérée établie d'après une dépêche de Maret à l'ambassadeur de France à Varsovie ; le présent déchiffrement était resté inconnu aux éditeurs, qui n'avaient pu décrypter le passage chiffré de la lettre de Napoléon Ier.

Provenance : *Bibliotheca Lindesiana* (estampille). Célèbre collection de livres et manuscrits réunie par les comtes de Crawford et Balcarres, Alexander William Lindsay (1812-1880) puis son fils James Ludovic Lindsay (1847-1913).

14- **LETTRE DE SOLDAT.** – GAUFILLIER (Edme). Lettre autographe signée à sa sœur Thérèse Gauffilier à Saint-Fargeau dans l'Yonne. Metz, 9 juin 1813. 3 pp. in-4, en-tête imprimé « *chasseur* » avec grande vignette gravée sur bois rehaussée de couleurs, déchirures avec atteinte au texte du second feuillet (notamment la signature et le numéro du régiment d'Infanterie), montage sur carton fort et encadrement sous verre.
200/300 €

Lettre familiale d'une jeune recrue évoquant la camaraderie militaire dans la Grande Armée : « *j'é* [été] *un peut chagrin en route, mais sa sé un peu dissipé avecque mes camarades* ».

BEAU SOUVENIR IMPÉRIAL ILLUSTRÉ D'UNE GRANDE VIGNETTE AU CHASSEUR À PIED.

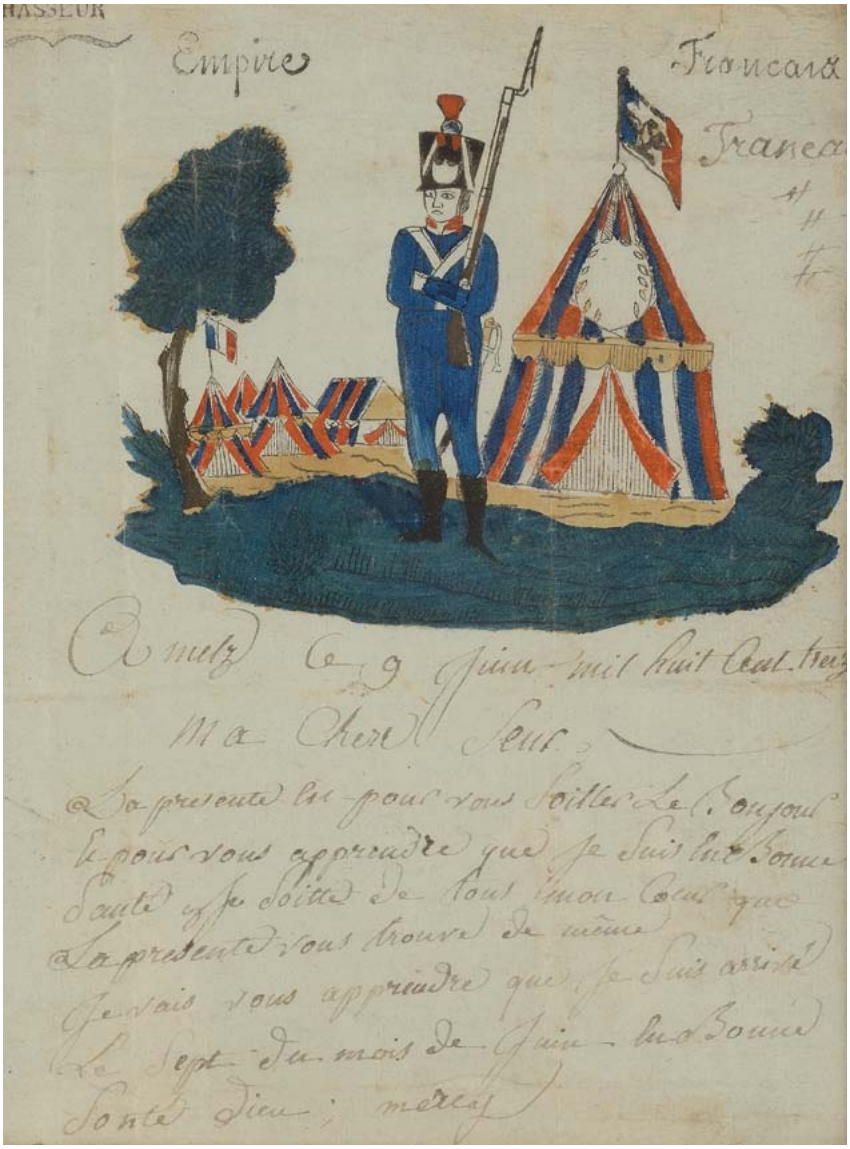

LE TERRIBLE GEÔLIER DE NAPOLÉON DIRIGE SES FOUDRES CONTRE LE COMMISSAIRE RUSSE

15- **LOWE** (Hudson). Lettre signée au commissaire russe à Sainte-Hélène, le comte Alexander Antonovitch Ramsay de BALMAIN. Sainte-Hélène, 25 juillet 1819. 16 pp. in-folio sur 4 bifeuillets reliés par des lacs de soie.
1 000/1 500 €

TRÈS LONGUE ET ACRIMONIEUSE LETTRE DE SAINTE-HÉLÈNE, ÉCRITE LE JOUR DE L'EXPULSION D'O'MEARA.

HUDSON LOWE EN BUTTE AUX CRITIQUES SUR SON ACTION À SAINTE-HÉLÈNE. En Angleterre, le parti whig (et plus particulièrement Lord Holland) menait campagne pour l'amélioration du sort de Napoléon Bonaparte, notamment par l'intermédiaire de son organe de presse, *The Morning chronicle.* Le médecin de l'empereur à Sainte-Hélène, Barry O'Meara, fut chassé de l'île le 25 juillet 1818, et dès le mois suivant paraissait dans ce journal une correspondance échangée entre le docteur et Hudson Lowe. Le scandale qui s'ensuivit en Angleterre, connu à Sainte-Hélène seulement en décembre 1818, explique le ton de la présente lettre au comte Balmain.

IL RÉPLIQUE ICI À DES REPROCHES FORMULÉS PAR LE COMTE BALMAIN le 22 juillet 1819, comme suite à la publication du *Morning Chronicle* : dans une lettre, le commissaire russe avait fait grief à Lowe de ne pas l'avoir tenu au courant de sa correspondance avec O'Meara en avril-ami 1818 et réaffirmait que lui-même n'était pas soumis à des restrictions concernant sa propre correspondance.
Hudson Lowe répond ici sur le fond, en faisant un récapitulatif des faits et en soulignant que deux affaires avaient été frauduleusement mêlées dans le *Morning chronicle*, l'une remontant à décembre 1817 (refus par O'Meara de servir d'espion à Lowe) et l'autre intervenue en avril 1818 (acceptation par O'Meara de servir d'intermédiaire à Napoléon Ier sans en référer à l'autorité britannique). Il qualifie en ces termes cette seconde affaire : « *a breach of regulation committed by Napoleon Bonaparte's british medical attendant in charging himself with the delivery of a present from him to a person then on the point of departure from the island without my knowledge or permission* ».
Hudson Lowe attaque ensuite Balmain, dans un discours tissé d'insinuations malveillantes sur sa proximité avec les Français, en lui déniant le droit de se plaindre : « *You appeared at that time, Sir, to possess the confidence of the persons at Longwood and admitted them to a familiar intercourse with you when I myself really experienced some difficulty in obtaining equal access to you… Your interviews at that time with count Montholon were frequent, but as you did not inform me of any thing that passed between you, you are not justified to make it a matter of reproach to me even by the most remote implication that I did not show to you a document which you say would have interested in so lively a manner the illustrious person whose name you employ* [le tsar Alexandre Ier], *at a time when it was impossible I could suppose he had any knowledge of the letter written to me by Mr O'Meara – or that he could stand in need of any information as to the reply, or not, that had been sent to it.*
I have said it was impossible your sovereign could have seen Mr O'Meara's letter of the 23rd december 1817, at the time when your reports reached him respecting the correspondence in april and may because you yourself could not have seen that letter or obtained any knowledge of its contents except from Mr O'Meara himself or the persons at Longwood and because I can hardly do you the injury to suppose that if you had obtained possession of such a document you could have so strongly seconded the designs of the persons at Longwood (wether intentionally or not it mattered not in fact, acting as you were at the time in opposition to every suggestion of my authority as to your communication with them) and committed so direct an act of injustice towards me as to have forwarded it or made known any part of its calumniating and insidious contents without acquainting me of it and affording me some opportunity of refutation – particularly where as is attested by my letters of the 8th and 28th june there was so evident a disposition on my part to give you every information you could have possibly needed from me on the subject of the correspondence to which you so particularly refer… »Concernant la liberté de communication de Balmain, Hudson Lowe rappelle que deux règles seulement doivent s'appliquer, « *common justice and common propriety* » et affirme qu'« on » s'est éloigné de ces règles. Il ajoute qu'à cet égard le préjudice le concernant personnellement est insignifiant comparé aux « *gigantic pretensions of the individual under my custody and the high interest which the contemplation of his situation may inspire* ».
EN DÉFINITIVE IL ACCUSE LE COMMISSAIRE RUSSE DE JOUER LE JEU DE NAPOLÉON Ier : « *The expression «sur ce rocher» with which your remark concludes is one used by Napoleon Bonaparte himself, in the first insulting letter he caused to be written to me after you arrived here.* »

ŒIL DU TSAR À SAINTE-HÉLÈNE, ALEXANDER DE BALMAIN (1779-1848) était le fils d'un général russe, d'une famille qui avait quitté l'Écosse et émigré en Russie au XVIIe siècle. Il suivit une double carrière de diplomate et d'officier : il remplit diverses missions diplomatiques, notamment auprès des Anglais comme ambassadeur à Londres (fin 1812-début 1813, 1822-1826) et en qualité de commissaire du tsar à Sainte-Hélène (1816-1820) – il dut quitter l'île pour raisons de santé. Dans sa jeunesse, il avait été officier dans la Garde à cheval impériale, et, avec le grade de lieutenant-colonel, il se distingua en 1813 dans la campagne d'Allemagne. Devenu major-général, il servit en 1828-1829 dans la guerre russo-turque, et participa en 1831 à la répression de l'insurrection polonaise.

meant as an obliging and conciliatory offer on my part, and which would have afforded an opportunity of verbal explanation upon some points, of more real importance than you may perhaps be inclined to consider them, you addressed Notes to me, which had so direct a tendency to create a bar to any personal communication on matters of such nature (although living next door to each other) it behoves me to consider the strain of your remarks as they might bear on any part of my own Conduct and to reply accordingly, - not apprehending the disapproval of any authority to which you may think fit to appeal on the occasion. -

I have the honor to be with high consideration

Sir

Your most obedient

humble Servant

W Lowe

5/nbl

« JE SAIS TOUS LES SOINS QUE VOUS AVEZ PRODIGUÉS À L'EMPEREUR… »

16- **BEAUHARNAIS** (Hortense de). Lettre autographe signée « *Hortense* » à Louis MARCHAND. Augsbourg, 20 avril 1822. 1/2 p. in-12.
200/300 €

« J'AI REÇU VOTRE LETTRE… ET LE PETIT MÉDAILLON DE CHEVEUX qui m'est bien précieux.
JE SAIS TOUS LES SOINS QUE VOUS AVEZ PRODIGUÉS À L'EMPEREUR. Sa famille en conservera toujours un doux souvenir, et c'est un titre que vous avez acquis à sa reconnaissance. J'ai chargé Mr le baron Devaux [l'ancien intendant de la Maison de la reine Hortense, le baron Michel-Victor-Frédéric Devaux-Moisson] *de vous remettre une petite épingle. Je désire que ce foible souvenir vous prouve toute l'estime que m'a inspiré votre conduite et mes sentimens pour vous… »*

Lettre écrite d'Augsbourg où la reine Hortense avait acheté l'hôtel particulier Babenhausen, presque en même temps que le château d'Arenenberg, pour se rapprocher du séjour bavarois de son frère le prince Eugène.

LOUIS MARCHAND AVAIT ÉTÉ LE COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : *cf.* ci-dessous le n° 40.

JOINT, UNE NOTE MANUSCRITE DE LA COMMISSION CHARGÉE DE RÉGLER LA SUCCESSION DE NAPOLÉON Ier, rédigée dans les années 1820, CONCERNANT LE COLLIER DE DIAMANT VENDU PAR HORTENSE À L'EMPEREUR en 1815 contre un bon de 200 000 francs : ce bijou avait été caché par Las Cases dans sa ceinture à bord du *Bellérophon*, et donné ensuite par Napoléon Ier sur l'île de Sainte-Hélène à Louis Marchand. Ce dernier en fit le récit dans la préface de son édition du *Précis des guerres de Jules César* de Napoléon Ier publié en 1836.

17- **BADE** (Stéphanie de Beauharnais, grande-duchesse de). Lettre autographe signée « *Stéphanie* » [à Louis MARCHAND]. Bade [Baden-Baden], 4 septembre 1822. 1 p. in-8.
100/150 €

COUSINE DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE ET FILLE ADOPTIVE DE NAPOLÉON Ier, Stéphanie de Beauharnais (1789-1860), avait épousé sur la décision de l'empereur le prince Charles de Bade, lequel régna comme grand-duc de 1811 à 1818. Par son mariage, elle était la belle-sœur du tsar Alexandre Ier.

« RIEN NE POUVOIT M'ÊTRE PLUS AGRÉABLE, MONSIEUR, QUE LE PRÉSENT QUE VOUS M'AVEZ FAIT ; C'EST, POUR MOI, UN SOUVENIR BIEN PRÉCIEUX auquel se rattachent des sentiments qu'une grande infortune avoit encore augmentés. Pour vous, Monsieur, quelques pénibles que soient les devoirs que vous avez si bien remplis, je vous trouve heureux d'avoir pu suivre les mouvements de votre reconnoissance ; j'ai voulu vous écrire pour vous faire mes remerciements et vous assurer de toute l'estime que je vous porte… »

LOUIS MARCHAND AVAIT ÉTÉ LE COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : *cf.* ci-dessous le n° 40.

« VOUS AVEZ REMPLI LES DÉSIRS DE L'EMPEREUR EN VOUS UNISSANT À LA FILLE DE L'UN DE SES BRAVES GÉNÉRAUX… »

18- **BONAPARTE** (Julie Clary, madame Joseph). Lettre autographe signée « *Julie Cse de Survilliers* » [à Louis MARCHAND]. Bruxelles, 29 novembre 1823. 1 p. in-8 carré.
100/150 €

« J'ai appris, Monsieur, avec d'autant plus de plaisir votre mariage, que vous avez rempli les désirs de l'empereur en vous unissant à la fille de l'un de ses braves généraux. Je vous en félicite, Monsieur, et je désire extrêmement que vous trouviez votre bonheur dans une union qui fait honneur à vos sentiments. Croyez, Monsieur, que JE M'INTÉRESSERAI TOUJOURS VIVEMENT À UNE PERSONNE QUI A MONTRÉ UN DÉVOUEMENT SI TOUCHANT POUR CELUI QUE NOUS REGRETTERONS TOUJOURS, et ne doutez jamais de mon estime particulière… »

MARCHAND, ANCIEN COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE, venait de se marier, selon les désirs testamentaires de l'empereur et grâce aux démarches de la comtesse Montholon, avec Mathilde Brayer. C'était la fille d'un général vétéran d'Austerlitz et de Friedland, qui avait commandé l'avant-garde lors du vol de l'Aigle, puis qui avait intrigué aux États-Unis et au Brésil pour faire évader de Sainte-Hélène l'empereur prisonnier.
Sur Louis Marchand, *cf.* ci-dessous le n° 40.

19- **BONAPARTE** (Louis). Lettre signée « *L. de St-Leu* », adressée à Louis MARCHAND. Rome, 11 décembre 1823. 1 p. in-4, feuillet d'adresse avec petites déchirures dues à l'ouverture sans atteinte au texte.
100/150 €

« MONSIEUR LE BARON, JE SUIS TRÈS RECONNAISSANT DE L'ATTENTION QUE VOUS AVEZ EUE POUR MOI, EN ME FAISANT PART DE VOTRE MARIAGE.
JE VOUS FÉLICITE SUR VOTRE CHOIX : PUISQU'IL EST TOMBÉ SUR LA FILLE D'UN DE NOS BRAVES GÉNÉRAUX [Mathilde, fille de Michel Sylvestre Brayer]*, il est digne de votre caractère, de votre conduite et de votre réputation. Je vous félicité sincèrement, Monsieur le baron, mais je félicite surtout madame votre épouse : elle n'a pas besoin d'attendre du tems et des événemens les preuves de la loyauté, de la fermeté et du caractère honorable de son époux. Dans l'impossibilité dans laquelle je me trouve de vous offrir de vive voix l'expression de mes sentimens, je me borne à vous prier d'agréer les vœux sincères que je forme pour votre bonheur, et celui de madame Marchand. Recevez en même tems, Monsieur le baron, l'assurance de mon attachement et de ma considération… »*

LOUIS MARCHAND AVAIT ÉTÉ LE COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : *cf.* ci-dessus le n° 18 et ci-dessous le n° 40.

20- **BONAPARTE** (Lucien). Lettre autographe signée « *L. Pce de Canino* » à Louis MARCHAND. Canino, 25 décembre 1823. 1 p. in-8, feuillet d'adresse avec vestige de cachet armorié de cire rouge et petite déchirure due à l'ouverture sans atteinte au texte.
100/150 €

« Je reçois, mon cher cte Marchand, votre lettre du 18 novembre et j'apprends, avec tout l'intérêt que je ne cesserai jamais de vous porter, l'alliance que vous avez contractée [avec Mathilde, fille de Michel Sylvestre Brayer] *: faites part à mad*[ame] *la comtesse Marchand de mes vœux pour son bonheur : SI L'ON DOIT ÊTRE HEUREUX ICI-BAS, VOUS MÉRITEZ BIEN DE L'ÊTRE ! – Comptez sur des sentiments qui vous sont acquis pour la vie de ma part et de celle de ma femme et de nos enfants. Votre affectionné… »*

LOUIS MARCHAND AVAIT ÉTÉ LE COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : *cf.* ci-dessus le n° 18 et ci-dessous le n° 40.

« VOUS AVEZ REMPLI LES DERNIÈRES VOLONTÉS DE L'EMPEREUR »

21- **FESCH** (Joseph). Lettre signée « *votre très affectioné et dévoué ser*[viteu]*r J. card*[inal] *Fesch* », adressée à Louis MARCHAND. Rome, 10 janvier 1824. 1 p. 1/3 in-4, feuillet d'adresse avec vestige de cachet armorié de cire rouge et petite déchirure due à l'ouverture sans atteinte au texte.
150/200 €

« Monsieur, j'ai reçu la nouvelle de L'ALLIANCE QUE VOUS AVEZ CONTRACTÉE AVEC LA FILLE DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE BRAYER, PAR LAQUELLE VOUS AVEZ REMPLI LES DERNIÈRES VOLONTÉS DE L'EMPEREUR.
Ce double intérêt m'a rempli de satisfaction. Je vous prie de croire que je ne cesserai de prier Dieu qui seul peut donner le bonheur et qui, en bénissant votre union, peut la rendre parfaitement heureuse. LA PLUS GRANDE PARTIE DE NOTRE FAMILLE, SE TROUVANT À ROME, A ÉTÉ ENCHANTÉE D'APPRENDRE CETTE BONNE NOUVELLE et tous nous nous sommes convaincus que vous ferez un ménage heureux. Il nous reste l'espoir que des tems plus heureux vous permettrons de venir nous voir afin que nous puissions vous témoigner les sentimens d'attachement que nous vous avons voués… »

ONCLE DE NAPOLÉON Ier, LE CARDINAL JOSEPH FESCH (1763-1839) joua un rôle éminent auprès de son neveu, négociant par exemple la venue du pape pour le Sacre, mais conserva toujours une certaine liberté vis-à-vis du régime. Réfugié à Rome à la chute de l'Empire, il rendit des services à l'exilé de Sainte-Hélène, se chargeant avec Letizia Bonaparte de lui envoyer un médecin et un aumônier.

LOUIS MARCHAND AVAIT ÉTÉ LE COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : *cf.* ci-dessus le n° 18 et ci-dessous le n° 40.

« VOUS DONT LA FIDÉLITÉ ET LES NOBLES SENTIMENTS SERVIRONT DÉSORMAIS D'EXEMPLE AUX ÂMES GÉNÉREUSES »

22- **BONAPARTE** (Joseph). Lettre autographe signée « *Joseph cte de Survilliers* », [adressée à Louis MARCHAND]. Point-Breeze [en Pennsylvanie], 31 mai 1824. 1 p. in-4.
150/200 €

« J'ai longtems tardé à répondre à la lettre par laquelle vous avez bien voulu me faire part de votre mariage avec la fille de monsieur le général baron de Brayer, aiant attendu une occasion aussi sûre que celle qui se présente aujourd'hui. JE CONNOISSOIS AUSSI ASSEZ PARTICULIÈREMENT M. LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL BRAYER ET JE SUIS CHARMÉ QUE SA FILLE SOIT DEVENUE VOTRE ÉPOUSE, ne doutant pas du bonheur qu'elle trouvera avec VOUS, MONSIEUR, DONT LA FIDÉLITÉ ET LES NOBLES SENTIMENTS SERVIRONT DÉSORMAIS D'EXEMPLE AUX ÂMES GÉNÉREUSES. Ne doutés pas, Monsieur, de la satisfaction véritable que j'aurais toujours à avoir de vos nouvelles et à vous renouveller mon attachement et mon estime. Votre affectionné… »

JOSEPH BONAPARTE L'AMÉRICAIN. De 1815 à 1832, Joseph Bonaparte vécut à Philadelphie sous le nom de comte de Survilliers, entretenant de bonnes relations avec les autorités américaines. Sa propriété de Point Breeze devint le point de ralliement des bonapartistes aux États-Unis. Il passa ensuite en Angleterre et revint aux États-Unis de 1837 à 1839. En 1841, il fut autorisé à séjourner à Florence.

LOUIS MARCHAND AVAIT ÉTÉ LE COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : *cf.* ci-dessus le n° 18 et ci-dessous le n° 40.

« MOI SURTOUT QUI DEPUIS MON ENFANCE AI RESSENTI POUR MON FRÈRE LA PLUS GRANDE ADMIRATION... »

23- **BONAPARTE** (Louis). Lettre signée « *L. de St-Leu* ». Florence, 9 avril 1836. 1 p. in-4, liseré de deuil, adresse au dos.
100/150 €

Lettre concernant la publication par Louis Marchand, en 1836, du *Précis des guerres de César* que Napoléon Ier lui avait dicté à Sainte-Hélène.

« J'ai reçu il y a peu de jours votre lettre du 12 mars & j'y aurais déjà répondu si je n'avais espéré recevoir immédiatement après l'ouvrage que vous m'annoncez. Cependant j'en ai vu l'annonce dans les journaux, et maintenant que je suis sûr de son auteur, il me semble du plus grand intérêt, pour moi surtout qui depuis mon enfance ai ressenti pour mon frère la plus grande admiration. Je vous remercie vivement... du cadeau que vous me faites, comme de la manière aimable dont vous voulez bien vous acquitter de cette commission. Je saisis avec empressement, Monsieur le comte, cette occasion de vous renouveller l'assurance de ma parfaite considération... P.S. Permettez que je vous prie de vous informer pourquoi je n'ai pas reçu l'ouvrage en question... »

24- **BONAPARTE** (Julie Clary, madame Joseph). Lettre autographe signée « *Julie* » [à Louis MARCHAND]. Florence, 30 avril 1836. 1 p. in-12, liseré de deuil.
100/150 €

Lettre concernant la publication par Louis Marchand, en 1836, du *Précis des guerres de César* que Napoléon Ier lui avait dicté à Sainte-Hélène.

« J'ai reçu avec beaucoup d'intérêt votre lettre et le volume que vous avés remis pour moi au duc de Padoue [le général d'Empire et cousin de Napoléon Ier Jean-Thomas Arrighi de Casanova]. *VOUS JUGEZ AVEC QUEL SENTIMENT DE VÉNÉRATION JE FERAI LA LECTURE D'UN OUVRAGE QUI VOUS A ÉTÉ DICTÉ PAR L'EMPEREUR ! Je suis bien touchée des soins que vous avez mis à me le faire parvenir, veuillez en recevoir tous mes remerciemens ainsi que l'assurance de l'estime que je vous conserverai toujours et qui vous est si bien due par votre constant dévouement à l'empereur... »*

REINE DE NAPLES PUIS REINE D'ESPAGNE, JULIE CLARY (1771-1845) avait épousé Joseph Bonaparte.

LOUIS MARCHAND AVAIT ÉTÉ LE COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : *cf.* ci-dessous le n° 40.

NAPOLÉON, « LE GRAND HOMME QUI SE PLUT À L'APPELLER SON AMI... »

25- **BACIOCCHI** (Félix). Lettre signée « *F. Baciocchi* » à Louis MARCHAND. Bologne, 10 mai 1837. 1/2 p. in-4.
100/150 €

« Je prie Monsieur Marchand de recevoir ces médailles de famille comme une bien faible marque de ma haute estime et de ma reconnaissance. J'aurais voulu que leur valeur fût égale à la durée qu'elles pourront avoir ; mais je désire au moins qu'elles rappellent à Monsieur Marchand les sentimens de deux personnes qui n'ont jamais cessé d'apprécier et de bénir ses soins, et son dévouement filial, pour le grand homme qui l'honorait de sa confiance, et qui se plut à l'appeller son ami... »

ÉPOUX D'ÉLISA BONAPARTE, FÉLIX BACCIOCHI (1762-1841) vit sa carrière d'officier favorisée par son beau-frère Napoléon qui en fit plus tard un général et un sénateur. Il bénéficia des honneurs dont fut gratifiée sa femme, princesse de Piombino (1805) puis de Lucques (1805) et enfin grande-duchesse de de Toscane (1809).

LOUIS MARCHAND AVAIT ÉTÉ LE COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : *cf.* ci-dessous le n° 40.

*LE DON POLÉMIQUE À LA FRANCE DES ARMES DE NAPOLÉON IER*

26- **BONAPARTE** (Joseph). Lettre autographe signée « *Joseph Nap. Cte de Survilliers* », adressée à Louis MARCHAND. Londres, 16 mai 1840. 1/2 p. in-4, adresse au dos.
200/300 €

UNE DES PÉRIPÉTIES DU TESTAMENT DE NAPOLÉON Ier. En 1821, l'empereur avait légué ses armes à son fils, mais l'Autriche refusa qu'elles soient remises à celui-ci, et elles restèrent en possession de Louis Joseph Marchand, un des exécuteurs testamentaires. Après la mort du duc de Reichstadt en 1832, s'éleva une longue polémique entre le grand maréchal Bertrand et la famille Bonaparte, sur le fait de savoir si ces armes devaient revenir aux Bonaparte ou à Marie-Louise – donc à l'Autriche. Le 4 juin 1840, quelques mois avant le retour des cendres, Bertrand vint finalement remettre l'épée impériale à Louis-Philippe Ier, provoquant des protestations indignées de Joseph et de Louis-Napoléon Bonaparte.

« *Monsieur, j'ai reçu votre lettre, et JE SUIS BIEN AISE D'APPRENDRE QU'IL N'Y A RIEN DANS VOS SOUVENIRS QUI PUISSE JUSTIFIER L'ASSERTION QUE NAPOLÉON AIT VOULU DISTRAIRE DE L'HÉRITAGE DÛ À SA FAMILLE, SES ARMES GLORIEUSES. Ne doutez jamais, Monsieur, des sentiments d'intérêt religieux que je conserverai toute ma vie à celui qu'il a à juste raison appelé son ami, et dont je partage les sympathies…* »

LOUIS MARCHAND AVAIT ÉTÉ LE COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : *cf.* ci-dessous le n° 40.

27- **GOURGAUD** (Gaspard). Lettre autographe signée « *Le l^t^ g^al^ Gourgaud* », adressée au grand-maréchal Henri-Gatien Bertrand (Paris, 23 mai 1840, 2 pp. in-8), avec minute autographe de la réponse du général Bertrand (26 mai 1840, 3/4 p. in-8 sur le second feuillet du même bifeuillet).
100/150 €

Le général Gourgaud au grand maréchal Bertrand : « *J'étais depuis ce matin dans les plus vives inquiétudes lorsque votre lettre d'hier vient de me parvenir. Je me suis empressé d'aller informer le roi que la remise qui, d'après votre lettre du 18, devait se faire aujourd'huy, était différée. J'espère bien, M^r^ le grand-m*[aréch]*al que votre santé n'est point altérée, que vous avez retrouvé l'objet que vous cherchiez et que nous allons vous revoir bientôt ; permettez-moi seulement de vous prier de me donner de vos nouvelles et de m'indiquer le jour où vous comptez être de retour à Paris.*
L'affaire de Marchand est très bien arrangée, il est très content et je ne crains pas d'être démenti par lui, en vous adressant l'expression de sa vive reconnaissance.
Adieu, mon bon, mon ancien ami, portez-vous bien, revenez vite et comptez toujours en tout et pour tout… »

Le grand-maréchal Bertrand au général Gourgaud : « *Mon cher g^al^, en arrivant hier de la campagne, j'ai trouvé votre lettre du 23, et je m'empresse d'y répondre. mes recherches ont été infructueuses. Je pars demain pour aller faire une nouvelle course à quelques lieues d'ici. Si je ne suis pas plus heureux, je n'en repartirai pas moins pour Paris et vous serez informé du jour de mon arrivée.* »

En mai 1840, Louis-Philippe Ier ayant pris la décision de rapatrier les Cendres de l'empereur, le grand-maréchal Bertrand vint le 4 juin offrir l'épée à la nation en la remettant au roi, ce qui entraîna de vives protestations de la part de Joseph et de Louis-Napoléon Bonaparte.

OFFICIER D'ORDONNANCE DE L'EMPEREUR DEVENU UN DE SES COMPAGNONS À SAINT-HÉLÈNE, LE GÉNÉRAL GOURGAUD (1783-1852) fit toutes les campagnes de l'Empire, se distingua à Austerlitz, Pultusk, Eckmühl, Essling, Wagram, au siège de Saragosse, à Smolensk, la Moskowa, Lützen, Bautzen, Champaubert, Montmirail, Ligny, Fleurus, Waterloo… Il avait été nommé officier d'ordonnance de Napoléon Ier, lui rendit des services signalés comme agent de renseignements, et lui sauva la vie à Moscou en 1812 ainsi qu'au combat de Brienne en 1814.
Le général Gourgaud accompagna à sa propre demande l'empereur à Sainte-Hélène, mais en partit en 1818, pour des raisons de santé et d'incompatibilité d'humeur avec les autres exilés. Il plaida ensuite la cause du prisonnier auprès des Cours européennes, puis devint un des artisans majeurs de la légende napoléonienne en publiant les textes qu'il avait notés sous la dictée de l'empereur. Il fut du groupe qui, en 1840, accompagna le prince de Joinville à Sainte-Hélène pour rapatrier les cendres de l'empereur.

28- **SAINTE-HÉLÈNE** et divers. – 2 pièces.
100/150 €

– DUCHÂTEL (Tanneguy). Lettre signée en qualité de ministre de l'Intérieur, [nom du destinataire laissé en blanc]. Paris, 16 décembre 1840. Circulaire adressée aux préfets le lendemain de la cérémonie du RETOUR DES CENDRES, pour leur livrer des éléments de langage devant leur permettre de répondre d'une part aux arguments des Bonapartistes qui voudraient récupérer l'événement à leur profit et d'autre part aux critiques des légitimistes qui voudraient en faire grief au régime de la monarchie de Juillet.

– VAILLANT (Jean-Baptiste Philibert). Mémoire autographe signé adressé à la Commission pour l'édition de la correspondance de Napoléon Ier. S.l., 20 juillet 1869. Le maréchal – qui avait débuté sa carrière militaire en 1811 – évoque ici la nécessité, après s'être assuré de son authenticité, de retrouver et de publier UN MANUSCRIT DE NAPOLÉON Ier RAPPORTÉ DE SAINTE-HÉLÈNE concernant les fortifications de campagne, et que Napoléon III lui avait montré en 1858. Les derniers volumes de la *Correspondance* de Napoléon Ier, publiée sous le Second Empire, renferment en effet les œuvres du premier empereur.

Joint, un exercice scolaire manuscrit concernant l'art militaire (vers 1820).

« DOULOUREUX SOUVENIRS DE STE-HÉLÈNE... »

29- **BONAPARTE** (Julie Clary, madame Joseph). Lettre autographe signée « *Julie* » [à Louis MARCHAND]. Florence, 14 avril 1841. 1/2 p. in-12, liseré de deuil.
100/150 €

« Je ne saurois assez vous exprimer... combien j'ai été touchée en recevant par vos bons soins les intéressans et douloureux souvenirs de Ste-Hélène, que vous avez eu l'attention de m'envoyer, par mon neveu Clary. JE CONSERVERAI TOUJOURS CES TRISTES ET BIEN PRÉCIEUX OBJETS et je n'oublierai jamais... que c'est grâce à votre extrême obligeance que je les dois. Recevez-en, je vous prie, toute ma gratitude ainsi que l'assurance de ma profonde estime et de mes sentimens les plus affectueux... »

REINE DE NAPLES PUIS REINE D'ESPAGNE, JULIE CLARY (1771-1845) avait épousé Joseph Bonaparte.

LOUIS MARCHAND AVAIT ÉTÉ LE COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : *cf.* ci-dessous le n° 40.

« LES PETITS DÉBRIS DU TOMBEAU QUI RENFERMA SI LONGTEMPS LA DÉPOUILLE MORTELLE DE MON ILLUSTRE FRÈRE... »

30- **BONAPARTE** (Louis). Lettre signée « *L. de St-Leu* » à Louis MARCHAND. Florence, 1er novembre 1841. 1 p. in-4, adresse au dos.
150/200 €

« JE VOUS REMERCIE, MONSIEUR, DE L'EXACTITUDE AVEC LAQUELLE VOUS AVEZ RÉPARÉ L'INÉGALITÉ DU PARTAGE DES PRÉCIEUX SOUVENIRS DE Ste-HÉLÈNE, c'est-à-dire les petits débris du tombeau qui renferma si longtemps la dépouille mortelle de mon illustre frère. Je vous remercierais encore de vos expressions obligeantes si elles n'étaient naturelles à votre noble caractère. Quelle que soit la cause de l'inégalité du partage dont je me suis plaint & que vous venez de réparer, je ne puis que m'en féliciter, puisque elle me procure l'occasion de vous remercier de nouveau, et de vous renouveler l'assurance de ma parfaite considération... »

LOUIS MARCHAND AVAIT ÉTÉ LE COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : *cf.* ci-dessous le n° 40.

31- **MERCIER** (Jacques) et autour. Ensemble d'environ 90 pièces. Fin du XVIIe siècle-XIXe siècle.
150/200 €

BARON D'EMPIRE, L'INDUSTRIEL ET HOMME POLITIQUE JACQUES MERCIER (1776-1858) fut maire d'Alençon sous Napoléon Ier puis sous Napoléon III, et député de l'Orne sous les Cent Jours puis presque continûment de 1827 à sa mort. Il était lié par sa femme aux Le Couteulx de Canteleu. Son fils Thomas-Louis épousa Alexandrine Roederer, fille d'Antoine et petite-fille de Pierre-Louis, et en eut notamment une fille qui épousa le haut fonctionnaire Paul Guibourg (destinataire de certaines des pièces ci-dessous).

– MERCIER (Jacques). Mémoires manuscrits. 30 ff. chiffrés 1 à 29 avec un feuillet bis. Comprend notamment le RÉCIT DU SÉJOUR DE NAPOLÉON Ier À ALENÇON en mai 1811 au retour de son voyage à Cherbourg (l'auteur en était alors le maire).

– Lettres et pièces des personnalités suivantes : le ministre de l'Intérieur Paul BOUDET (1864), le ministre de la Guerre Henry CLARKE (1816), l'historien et philosophe Victor COUSIN (contreseing sur une pièce signée par le ministre de l'Instruction publique Jean Pelet de la Lozère, 1836), l'amiral vétéran de Trafalgar Jean-Julien Angot DES ROTOURS (1826), l'écrivain Octave FEUILLET (1885 et s.d.), le secrétaire particulier de Napoléon III, du Prince impérial puis de l'impératrice Eugénie Jean-Baptiste FRANCESCHINI-PIÉTRI (1902), le général et compagnon de Napoléon Ier à Sainte-Hélène Gaspard GOURGAUD (1845), le grand louvetier de France et marquis d'HEUDICOURT Michel Sublet (1711), le général ministre de la Guerre Marie-Victor-Nicolas de Fay de LA TOUR-MAUBOURG (1821), le général, grand chancelier de la légion d'Honneur et duc de Plaisance Anne-Charles LEBRUN (1855), le duc de LUYNES Charles-Honoré d'Albert (1692), l'historien Frédéric MASSON (1909-1912 et s.d.), le duc de MORTEMART Casimir-Louis-Victurnien de Rochechouart (1821), le duc de Chartres Robert d'ORLÉANS (s.d.), le parlementaire et ministre du Second Empire Jean Gilbert Victor Fialin de PERSIGNY (1853), l'historien Jacques RAMBAUD (s.d.), Antoine ROEDERER (1845), le maréchal duc de Bellune Claude-Victor Perrin dit VICTOR (1822-1823), etc.

32- **LIVRE DE FÊTE.** – *RELATION GÉNÉRALE DES CÉRÉMONIES relatives au mariage de Sa Majesté l'empereur Napoléon III avec Son Excellence mademoiselle Eugénie de Gusman, comtesse de Teba.* Paris, Imprimerie impériale, 1853. Grand in-4, (4)-71-(1 blanche) pp., veau vert glacé, dos lisse fileté de noir et d'or, double encadrement de filets dorés sur les plats avec armoiries dorées au centre, coupes ornées, tranches dorées, dos et coins refaits dans le style, rousseurs (*reliure de l'époque*).
300/400 €

ÉDITION ORIGINALE. Quelques corrections et ajouts manuscrits au crayon, rectifiant par exemple l'ordre du cortège (p. 49).

EXEMPLAIRE DE PRÉSENT AUX ARMES DE L'EMPIRE (fer doré sur les plats non répertorié mais proche du n° 2 de la pl. n° 2659 d'OHR).

33- **ÉTIQUETTE DU PALAIS IMPERIAL.** – Recueil de 12 plaquettes in-4. Paris, Imprimerie impériale, août 1855-décembre 1858. Le tout relié en un volume in-4 (une des plaquettes montée sur onglets), demi-chagrin vert sombre, dos lisse fileté de noir et d'or, plats de percaline vert sombre avec armoiries dorées au centre, titre doré sur le premier plat, onglets de parchemin imprimés sauf un manuscrit dépassant de la tranche de gouttière, dos passé, mors supérieur frotté (*reliure de l'époque*).
400/500 €

Ce recueil comprend : [1]. *Dispositions relatives aux princes et princesses de la famille de l'empereur*, septembre 1855, 5 pp. – [2]. *Ministre de la Maison de l'empereur*, août 1855, 4 pp. – [3]. *Grand maréchal du Palais*, août 1855, 30 pp. – [4]. *Grand chambellan*, août 1855, 8 pp. – [5]. *Grand écuyer*, août 1855, 19 pp. – [6]. *Grand veneur*, août 1855, 8 pp. – [7]. *Grand maître des cérémonies*, août 1855, 12 pp. – [8]. *Règlement pour la Maison des Enfants de France*, mars 1856, 14 pp. – [9]. *Grand aumônier*, décembre 1858, 7 pp. – [10]. *Dispositions générales applicables aux services d'honneur*, août 1855, 4 pp. – [11]. *Cérémonial*, août 1855, 74 pp., quelques ajouts et corrections manuscrits de l'époque. – 512]. *Dispositions relatives à la remise de la barrette aux cardinaux, et à la prestation de serment des archevêques et évêques*, novembre 1855, 13 pp.

EXEMPLAIRE AUX ARMES DE L'EMPIRE (fer doré sur les plats non répertorié mais proche du n° 2 de la pl. n° 2659 d'OHR).

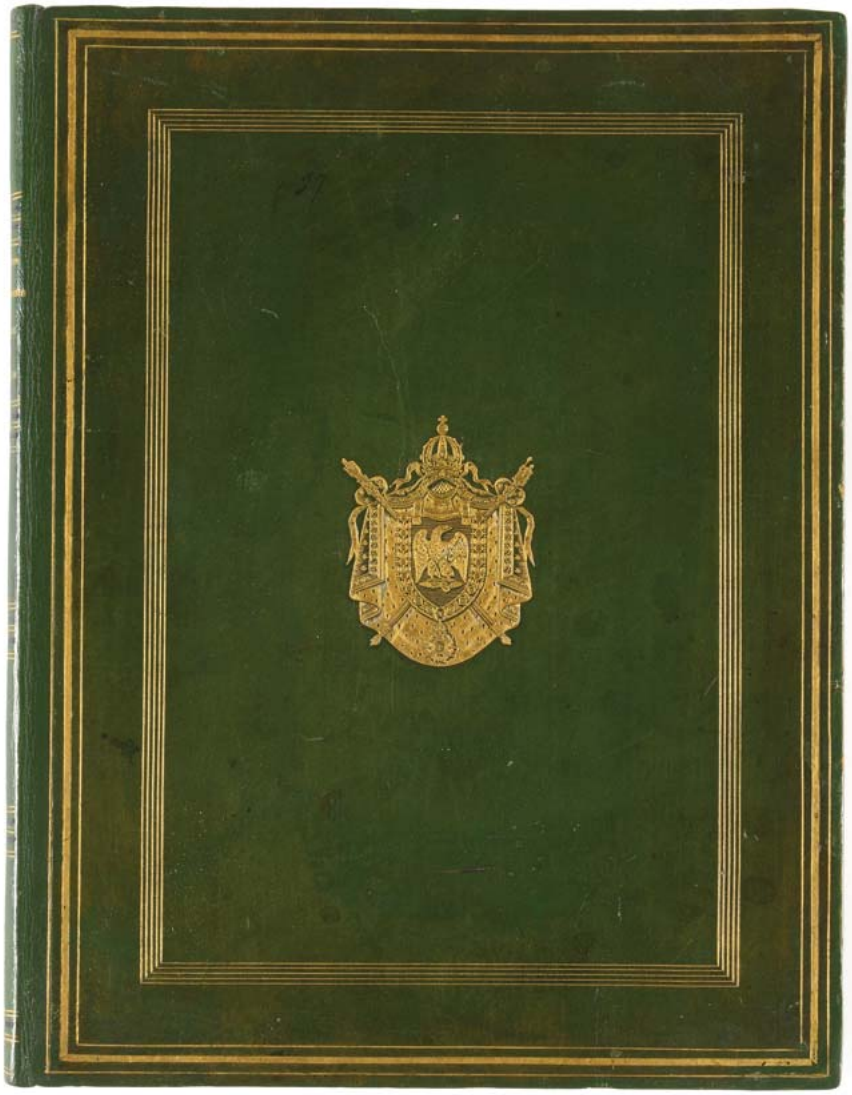

32

34- **LIVRE DE FÊTE.** – *HÔTEL DE VILLE DE PARIS. Fêtes et cérémonies à l'occasion de la naissance et du baptême de Son Altesse le Prince Impérial.* Paris, Charles de Mourgues frères, 1860. In-plano, (4)-23-(7 dont la première et la dernière blanches) pp., demi-chagrin noir, dos à nerfs, plats de percaline noire chagrinée filetée à froid avec armoiries de la ville de Paris dorées sur le premier, dos usagé avec important accroc, un mors fendu (*reliure de l'éditeur*).
200/300 €

ÉDITION TIRÉE À SEULEMENT 100 EXEMPLAIRES HORS COMMERCE.

12 PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES montées sur carton fort. Clichés de Pierre-Ambroise Richebourg d'après l'album d'aquarelles représentant les principaux moments de ces fêtes brillantes qui fut offert par la ville de Paris à l'impératrice en hommage commémoratif.

35- **PLETNEV** (Piotr Aleksandrovitch). Lettre signée en qualité de recteur de l'Université de Saint-Pétersbourg, adressée à Antoine Roederer. Saint-Pétersbourg, 8 novembre/26 décembre 1860. 1 p. in-folio.
200/300 €

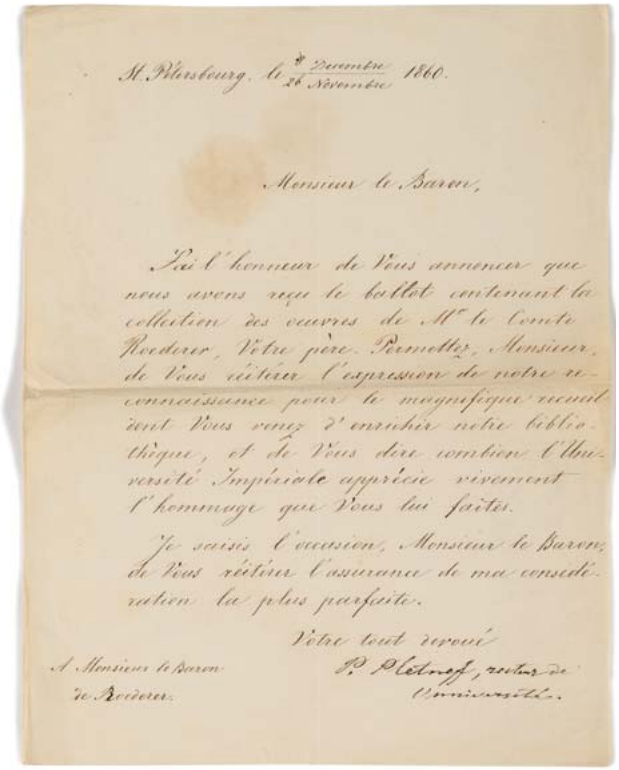

St Pétersbourg, le 8 Décembre / 26 Novembre 1860.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de Vous annoncer que nous avons reçu le ballot contenant la collection des œuvres de Mr le Comte Roederer, Votre père. Permettez, Monsieur, de Vous réitérer l'expression de notre reconnaissance pour le magnifique recueil dont Vous venez d'enrichir notre bibliothèque, et de Vous dire combien l'Université Impériale apprécie vivement l'hommage que Vous lui faites.

Je saisis l'occasion, Monsieur le Baron, de Vous réitérer l'assurance de ma considération la plus parfaite.

Votre tout dévoué

P. Pletnoff, recteur de l'Université.

A Monsieur le Baron de Roederer.

35

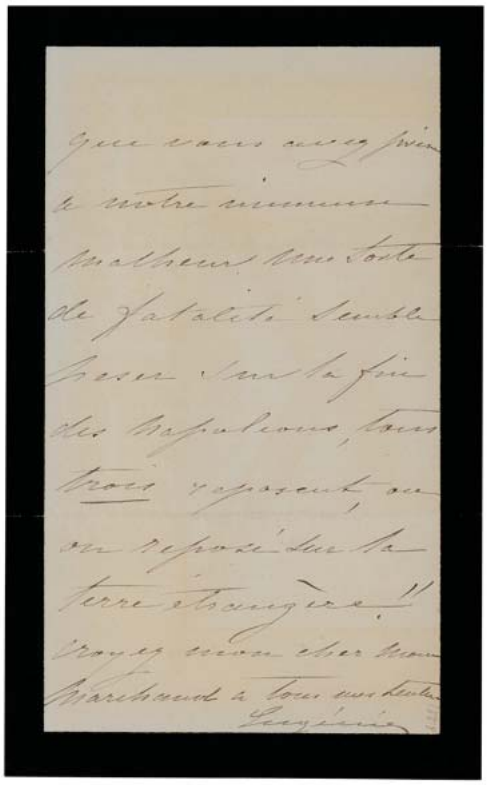

Que vous avez pris
à notre immense
malheur. Une sorte
de fatalité semble
peser sur la fin
des Napoléons, tous
trois y reposent ou
on repose sur la
terre étrangère !!
Croyez moi cher Monsieur
Marchand à tous vos devoirs
Eugénie

37

« *J'ai l'honneur de vous annoncer que nous avons reçu le ballot contenant la collection des œuvres de Mr le comte Roederer, votre père* [publiées par Antoine Roederer de 1853 à 1859, en huit volumes]. *Permettez, Monsieur, de vous réitérer l'expression de notre reconnaissance pour le magnifique recueil dont vous venez d'enrichir notre bibliothèque, et de vous dire combien l'Université impériale apprécie vivement l'hommage que vous lui faites...* »

DÉDICATAIRE D'*EUGÈNE ONÉGUINE*, L'ÉCRIVAIN PIOTR PLETNEV FUT UN AMI PROCHE DE POUCHKINE.

L'homme politique, publiciste et écrivain PIERRE-LOUIS ROEDERER (1754-1835), qui fut lié avec Mirabaud, Sieyès et Talleyrand, joua un rôle important lors du coup d'État du 18 brumaire, puis, sénateur, fut employé à des missions à l'étranger, par exemple comme ministre des Finances du roi Joseph à Naples.
Son fils ANTOINE ROEDERER (1782-1865) fut un temps secrétaire de Talleyrand, puis auditeur au Conseil d'État (1804), haut fonctionnaire et chambellan du roi Joseph à Naples (qu'il avait déjà servi comme secrétaire), sous-préfet du Trasimène (1809), baron de l'Empire (1810), sous-préfet de l'Aube (1814) puis préfet de ce même département sous les Cent-Jours.

36- **BRAINNE** (Charles) et **BARTHEZ** (François). *Vichy sous Napoléon III, son histoire, ses eaux, ses monuments et ses environs.* Vichy, Bougarel fils, 1863. In-folio oblong, (4)-123-(une blanche) pp., demi-chagrin noir, dos à nerfs cloisonnés et fleuronnés, plats de percaline noire chagrinée ornée avec titre et armoiries de l'Empire dorés sur le premier plat, tranches dorées ; coins usagés, mouillures sur les plats et dans les marges des feuillets (*reliure de l'éditeur*).
100/150 €

ÉDITION ORIGINALE.

15 LITHOGRAPHIES hors texte par Hubert Clerget (14 en couleurs, une en noir sur fond bistre), dont une représentant les chalets où se logeait l'empereur.

Napoléon III vint à cinq reprises prendre les eaux à Vichy, et y ordonna la construction de plusieurs bâtiments publics modernes.

FATALITÉ DES NAPOLÉON

37- **EUGÉNIE** (Impératrice). Lettre autographe signée « *Eugénie* » à Louis MARCHAND. Camden Place à Chislehurst, « *19 mars* » [1873]. 4 pp. in-12, en-tête imprimé à son adresse, liseré de deuil, enveloppe.
200/300 €

« … Je me hâte de répondre à L'OFFRE QUE VOUS FAITES À MON FILS DES SOUVENIRS SI PRÉCIEUX DE L'EMPEREUR NAPOLÉON. Nous les acceptons en dépôt*, avec reconnaissance, espérant qu'un jour ils trouveront une place dans le musée. Ces reliques si chères à nos cœurs suivent les vicissitudes de ces temps de bouleversement d'où la stabilité semble à jamais banie !*
Je ne puis finir ma lettre sans vous remercier de tout mon cœur ainsi que madame la comtesse Marchand de la grande part que vous avez prise à notre immense malheur [Napoléon III était mort en janvier 1873].
UNE SORTE DE FATALITÉ SEMBLE PESER SUR LA FIN DES NAPOLÉONS, TOUS TROIS *REPOSENT, OU ONT REPOSÉ SUR LA TERRE ÉTRANGÈRE !!* [Napoléon Ier, le duc de Reichstadt et Napoléon III]… »

LOUIS MARCHAND AVAIT ÉTÉ LE COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : *cf.* ci-dessous le n° 40.

« LES SOUVENIRS DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier QUE VOUS M'AVEZ ENVOYÉS… »

38- **PRINCE IMPÉRIAL** (Louis-Napoléon Bonaparte, dit le). Lettre autographe signée « *Napoleon* » à Louis MARCHAND. Camden Place à Chislehurst, 26 mai 1873. 1 p. 3/4 in-12, en-tête imprimé à son adresse, liseré de deuil.
150/200 €

« J'ai reçu… les souvenirs de l'empereur Napoléon Ier que vous m'avez envoyés avec un profond sentiment de gratitude. JE CONSERVERAI PIEUSEMENT CES PRÉCIEUSES RELIQUES QUI ME RAPPELLENT TANT DE GLOIRE et que je dois à votre attachement, jusqu'au jour où le Ciel me permettra de les déposer au musée des souverains, d'où elles n'auraient jamais dû sortir. Croyez, cher Monsieur Marchand, à mes sentiments affectueux… »

LOUIS MARCHAND AVAIT ÉTÉ LE COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : *cf.* ci-dessous le n° 40.

« LE RETOUR DE L'EMPIRE EST À MES YEUX UNE NÉCESSITÉ HISTORIQUE » (PRINCE IMPÉRIAL)

39- **PRINCE IMPÉRIAL et autour.** – Ensemble d'environ 150 pièces provenant des papiers du journaliste Eugène LOUDUN, avec sa signature sur une garde. Années 1870-1880. Soit : **1.** Une correspondance d'environ 90 lettres et pièces reçues, montées sur onglets dans un volume in-8 carré de chagrin vert sombre avec dos à nerfs orné d'aigles et abeilles impériales dorées (*reliure de l'époque*). **2.** Une collection d'environ 60 photographies, placées ou montées dans un album in-folio de chagrin orné avec aigle impériale dorée sur le premier plat, fermoirs de métal, reliure usagée (*reliure de l'époque*).
800/1 000 €

BONAPARTISTE MILITANT, LE JOURNALISTE EUGÈNE LOUDUN (1818-1898), de son vrai nom Eugène Balleyguier, fut historien, critique d'art, mais surtout polémiste engagé dans la défense des idées catholiques. D'abord proche des orléanistes, il évolua vers le bonapartisme et demeura attaché au régime même après la chute de l'Empire et la mort du Prince Impérial, comme il l'exprima alors dans de nombreux articles signés de son second pseudonyme « Fidus ». Parmi les ouvrages qu'il fit paraître en librairie, on peut relever *Étude sur les œuvres de Napoléon III* (1857), *Les Victoires de l'Empire* (1860), *Journal d'un Parisien pendant la Révolution de septembre et la Commune* (1872) ou encore *Son Altesse le Prince Impérial* (1879).

– NAPOLÉON III. Lettre autographe signée « *Napoléon* ». Camden Place [à Chislehurst en Angleterre], 7 décembre 1871 : « *Je vous remercie… de la lettre et des renseignements que vous m'avez envoyés. Je suis bien touché des preuves de dévouement que vous me donnez et je vous prie de croire à la sincérité de mes sentimens affectueux…* »

– PRINCE IMPÉRIAL. 4 lettres autographes signées « *Napoléon* ». Camden Place à Chislehurst [en Angleterre], 28 mars 1878 : « *… Je suis heureux de saisir cette occasion pour vous remercier du dévouement inébranlable que vous apportez au service de ma cause. SI*

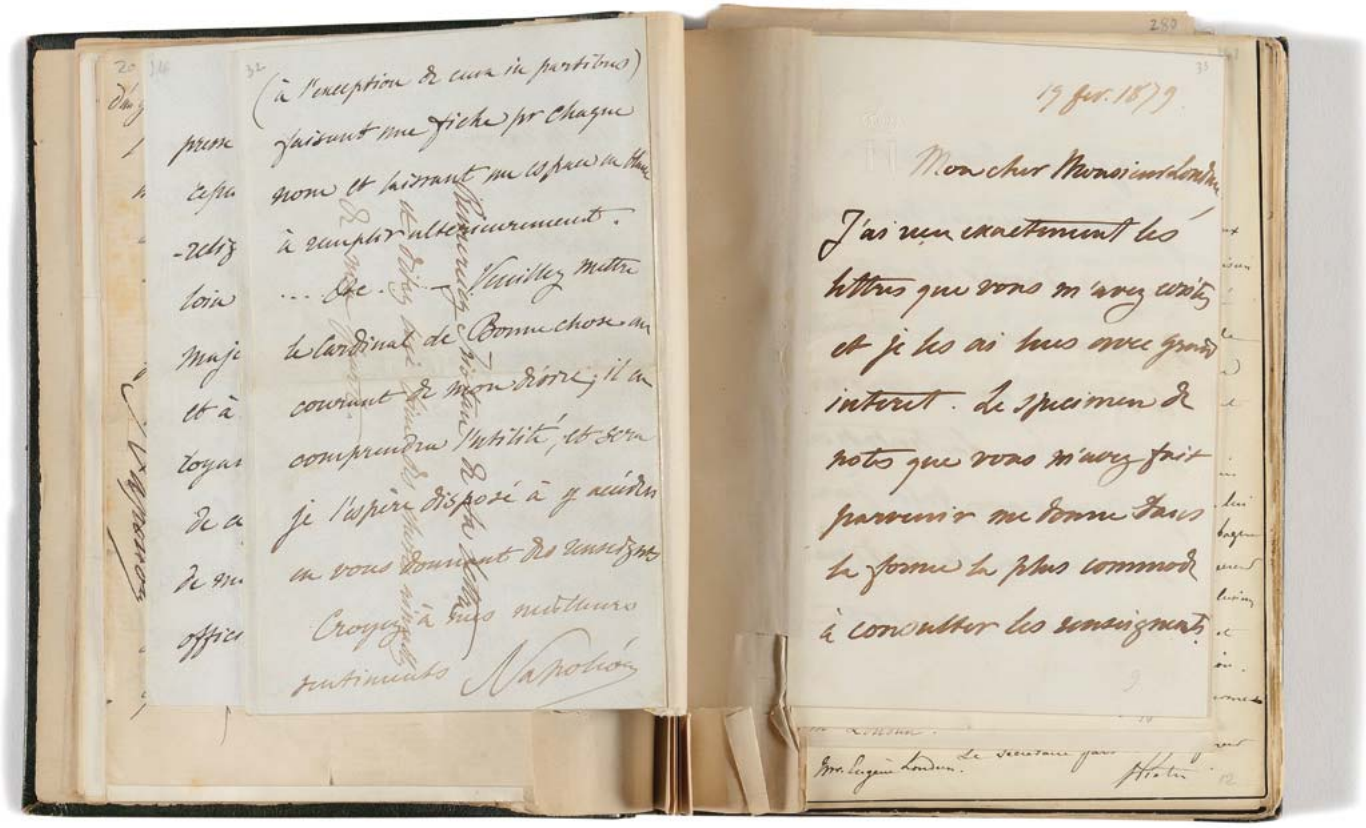

J'AVAIS UN GRAND NOMBRE DE SERVITEURS AUSSI ÉNERGIQUES, AUSSI CROYANTS QUE VOUS, L'EMPIRE SERAIT AISÉMENT RÉTABLI, et une fois en France je n'aurais pas grand effort à faire pour imposer au pays les institutions qui selon moi peuvent seules le relever. MALHEUREUSEMENT, JE DOIS COMPTER AVEC UN PARTI QUI RENFERME BEAUCOUP D'ÉLÉMENTS HÉTÉROGÈNES, DES PARTISANS NOMBREUX MAIS PEU D'APÔTRES. CEPENDANT J'AI UNE ENTIÈRE CONFIANCE EN L'AVENIR. JE CROIS À LA NÉCESSITÉ HISTORIQUE, ET LE RETOUR DE L'EMPIRE EST À MES YEUX UNE NÉCESSITÉ HISTORIQUE. Mais cette croyance fataliste n'endormira pas mes efforts. Lorsqu'il faudra agir, j'agirai... » – Arenenberg [en Suisse], 6 septembre 1878 : « *... Toute parole venue directement ou indirectement de moi sera immédiatement dénaturée et tournée contre moi. L'étude de l'histoire révolutionnaire entre à peine dans la période de critique désintéressée. À L'HEURE QU'IL EST, IL Y A UNE RELIGION DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. CETTE RELIGION NE PEUT ÊTRE ATTEINTE QUE PAR LA DISCUSSION LIBRE dont l'effet ne se fera sentir que très lentement sur l'opinion publique où elle pénétrera pourtant à condition qu'elle soit impartiale et qu'elle n'accuse pas la Révolution d'avoir tué bien des choses que l'ancienne monarchie n'avait pas laissé vivre, que les hommes de 1789 ont trouvées mortes ou mourantes. CETTE LIBRE DISCUSSION EST ŒUVRE DE POLÉMISTE, NON DE PRINCE. Je verrai avec plaisir un écrivain de votre valeur s'y employer et même essayer de rechercher qu'elle serait la tâche d'un Gouvernement national, c.à.d. l'Empire, s'efforçant de trouver une nouvelle route au lieu de suivre de vieux chemins qui tous les 20 ans s'interrompent par un abîme. Je n'ai moi rien à dire publiqu*[emen]*t sous peine de me retirer les moyens de faire un jour le bien que je suis résolu à faire...* » – Château de Trentham à Stoke-upon-Trent, 26 décembre 1878 : « *... Il serait utile p*[ou]*r le parti d'augmenter le nombre de ses jour*[naux], *je le reconnais. L'acquisition de* La Défense *aurait l'avantage particulier de faire des adhérents dans un milieu où notre presse actuelle n'a pas d'action, cependant la couleur politico-religieuse de ce journal est loin d'être sympathique à la majorité du parti catholique et à la masse de l'aristocratie royaliste. Quant à faire de ce journal le représentant de ma pensée intime et l'apôtre officiel des doctrines impériales, je n'y vois... que des inconvénients. LA PRESSE N'EST PAS UN INSTRUM*[ENT] *DE GOUVERNEM*[EN]*T, C'EST UN MOYEN DE POPULARITÉ. Dans l'état actuel du pays, le nombre seul fait la force, ON NE PEUT SONGER À CONVAINCRE LA MASSE PARCE QU'ELLE SENT ET NE RAISONNE PAS. IL FAUT SONGER À NE PAS LUI DÉPLAIRE, ET DE TOUS LES TYRANS LE TYRAN POPULAIRE EST CELUI QUI SUPPORTE LE MOINS LA VÉRITÉ. Tout compte fait, il serait utile d'acquérir* «La Défense» *non pour en faire un porte drapeau mais un franc-tireur... Vous ne m'en voudrez pas de vous demander un travail. J'ESTIME QUE LE 1er BESOIN D'UN HOMME DANS MA POSITION EST DE CONNAÎTRE LE* PERSONNEL *DE SON PAYS. Les questions politiques sont l'échiquier, les hommes, ce sont les pièces. J'ai organisé un travail d'information par lequel je recevrai des notes précises sur le personnel militaire, adminis*[tratif], *judiciaire, politique, de la France. Je viens vous demander de faire partie de cette organisation en m'envoyant des renseign*[emen]*ts sur l'Église catholique et sur le clergé français. Vous correspondrez, vu la délicatesse du sujet, directement avec moi... Veuillez mettre le cardinal de Bonnechose au courant de mon désire ; il en comprendra l'utilité et sera, je*

l'espère, disposé à y accéder en vous donnant des renseign[emen]*ts...* » – S.l., 19 février 1879 : « *... Le spécimen de notes que vous m'avez fait parvenir me donne dans la forme la plus commode à consulter les renseignem*[en]*ts dont j'avais besoin. Je regrette cependant que vous ayez cru devoir agir sans m'en référer. Si j'eusse eu connaissance de vos projets, je vous eusse appris que l'éventualité de la démission du maréchal était prévue et que la conduite à tenir était arrêtée* [le maréchal Mac Mahon venait de démissionner de la présidence de la République, après la victoire électorale des Républicains]. *SI LE PLAN QUE J'AVAIS ÉLABORÉ DEPUIS 8 MOIS N'A PAS RÉUSSI, C'EST QU'IL EST CERTAINES PUSILLANIMITÉS DONT RIEN AU MONDE NE PEUT TRIOMPHER. TOUT EN REGRETTANT QUE LE MAL RÉVOLUTIONNAIRE N'AIT POINT ÉTÉ ÉCRASÉ DANS L'ŒUF, JE ME CONFORME AUX DESSEINS DE LA PROVIDENCE qui veut sans doute que l'épreuve que subit la France soit complète et définitive... Rien ne se passera de grave avant l'an prochain, moment auquel éclatera la crise, si nous avons le bon esprit de ne point nous agiter...* »

– Lettres pour une grande part relatives à la mort du Prince impérial : le prince VICTOR NAPOLÉON BONAPARTE, l'archevêque de Rouen Henri de BONNECHOSE, l'aide de camp du Prince Impérial le comte Adolphe CLARY, le médecin de Napoléon III le baron Lucien CORVISART, l'officier d'ordonnance de Napoléon III Edmond DAVILLIER, le précepteur du Prince impérial Augustin FILON, le secrétaire particulier de Napoléon III, de l'impératrice Eugénie puis du Prince impérial Jean-Baptiste FRANCESCHINI-PIÉTRI, le journaliste et homme politique Tristan LAMBERT, le duc de SUTHERLAND George Granville Sutherland-Leveson-Gower.

– Avec la copie manuscrite de mémoires établis par le Prince impérial en 1878 : « *Mémoire pour servir d'indication à la rédaction d'une Constitution impériale...* » ; « *Carte de reconstitution des province* » [liste de provinces avec noms des gouverneurs à installer] ; « *Mémoire complémentaire pour servir à la rédaction d'une Constitution française* ».

– PHOTOGRAPHIES : portraits du PRINCE IMPÉRIAL à divers âges (dont 2 signés et un avec envoi autographe signé), de NAPOLÉON III (dont une signée), de l'impératrice EUGÉNIE (signée), de membres de la famille Bonaparte (prince Napoléon, prince Victor, prince Mathilde, etc.), de proches (Tristan Lambert, général Pajol, etc.), d'Eugène Loudun, etc. Avec une aquarelle représentant l'empereur et le Prince Impérial montant à cheval.

LES TRÉSORS RAPPORTÉS DE SAINTE-HÉLÈNE PAR LE VALET ET AMI DE NAPOLÉON Ier

40- **MARCHAND** (Louis Joseph). Manuscrit autographe signé « *Comte Marchand* » en trois endroits, intitulé « *Inventaire des effets mobiliers ou autres ayant appartenu à Sa Majesté l'empereur Napoléon Ier qui me sont échus dans le partage qui en a été fait le 14 mai 1821, en vertu des articles 4 et 8 du codicile du 16 avril 1821* ». [Vers 1875]. 12 pp. in-folio d'une fine écriture serrée, ajouts et corrections autographes, quelques mentions manuscrites à l'encre et au crayon d'autres mains.
2 000/3 000 €

LE COMTE MARCHAND, COMPAGNON DE NAPOLÉON Ier À SAINTE-HÉLÈNE : fils d'une protégée de madame de Montesquiou devenue berceuse du roi de Rome et qui suivit celui-ci à Vienne, Louis Joseph Marchand (1791-1876) fut nommé premier valet de chambre de Napoléon Ier en avril 1814. Il lui resta dès lors attaché jusqu'à sa mort, le suivant à l'île d'Elbe et à Sainte-Hélène. Là, son dévouement, sa discrétion, lui gagnèrent l'entière confiance et l'attachement de l'empereur qui en fit un de ses exécuteurs testamentaires et écrivit dans son testament : « les services qu'il m'a rendus sont ceux d'un ami ». Marchand participerait au voyage du Retour des Cendres, tiendrait les cordons du poêle lors des funérailles nationales. Il laisserait des mémoires publiés seulement en 1952.

LISTE DE TOUS LES OBJETS EN SA POSSESSION PROVENANT DE LA FAMILLE IMPÉRIALE ET NOTAMMENT CEUX RAPPORTÉS DE SAINTE-HÉLÈNE. Acte sous seing privé dans lequel Louis Marchand règle sa succession relativement essentiellement à ses souvenirs impériaux : il indique les objets reçus après la mort de Napoléon Ier, mais aussi divers objets de provenance impériale, reçus des mains de l'empereur à l'île d'Elbe ou à Sainte-Hélène, reçus de Marie-Louise par sa mère ou encore reçus de Louise Cochelet, qui fut lectrice de la reine Hortense. En outre, il indique quelques objets personnels acquis indépendamment de ses relations avec les Bonaparte (principalement des livres).

Cet « *Inventaire* » remplit un double but : régler la succession de Marchand pour ce qui concerne les objets encore en sa possession à sa mort, mais surtout garantir la provenance des objets passés entre ses mains : « *Ma volonté étant que l'authenticité des effets, meubles ou autres ayant appartenu à Sa Majesté l'empereur Napoléon Ier qui me sont échus en partage à Ste-Hélène et que j'ai rapportés en France, ne soit point contestés après ma mort. J'affirme que tout ce que contient cet inventaire a appartenu à l'empereur Napoléon, soit à son corps, soit à son usage.* »

Il comporte deux parties : un inventaire détaillé (pp. 1-11) et des dispositions testamentaires concernant principalement les objets de l'inventaire (pp. 11-12).
L'inventaire est lui-même subdivisé en 4 sections :
– « *Reliquaire* » (pp. 1-3), section des pièces les plus précieuses : cheveux de Napoléon Ier, de l'impératrice Eugénie et du roi de Rome, hochet du roi de Rome, décorations portées par l'empereur à son arrivée sur le *Bellérophon*, chapeau porté par Napoléon en arrivant à Sainte-Hélène, un uniforme des grenadiers de la Garde, montre de l'empereur (« *cette montre avec sa clef en or a traversé l'Empire, elle était à l'isle d'Elbe, elle est de L'Épine* [le célèbre horloger Jean-Antoine Lépine, 1720-1814]*, elle m'a été donnée par l'empereur, la veille de quitter l'isle pour rentrer en France, en y ajoutant ces paroles :* «Elle m'a donné l'heure depuis le Consulat» »), couronne de saule (« *branche détachée par moi* le 5 mai 1821 *des trois saules qui allaient ombrager de leurs rameaux le tombeau de l'empereur* »), « *un morceau d'acajou dans son épaisseur provenant du cercueil de l'empereur* » (donné par le prince de Joinville à Sainte-Hélène en 1840, qui en fit un partage égal entre les personnalités présentes), un couvert d'argent provenant de la succession de Charles Bonaparte, etc.
Louis Marchand cite également des pièces qui avaient été en sa possession mais ne l'étaient plus au moment de l'inventaire, en indiquant à qui il les avait offertes.
– « *Objets restés en ma possession* » (pp. 3-8), notamment une partie des cartes géographiques et de la bibliothèque de Napoléon Ier sur l'île de Sainte-Hélène, avec mention de la présence d'annotations de la main de celui-ci.
– « *Livres se trouvant dans la même bibliothèque* » (pp. 8-11), section concernant en fait des livres dont Louis Marchand a fait personnellement l'acquisition après son retour en France.
– La quatrième section (p. 11, « *Indépendemment de ce qui précède, j'ai à ajouter ce qui suit…* ») concerne principalement des pièces d'archives et manuscrits en sa possession dont ses comptes de Sainte-Hélène visés par Napoléon Ier et ses propres mémoires alors encore inédits.

9 Livre de comptes de St Hélène

10 Manuscrit des procès de César. ~~Donné par l'Empereur à Mathilde après mon décès~~

11 Les deux cartes de la traversée de France à St Hélène et retour en France

12 Ma montre et mes cachets à Mathilde avec retour à Raoul après elle

13 Ma volonté est que les objets faisant partie de l'article 9 ci dessus ne sortent jamais des mains des descendants directs que pour être remis à la famille Impériale. ~~Un don de même pour le petit médecin de Hélène donné à Marchand~~

14 ~~Si l'Empire était un jour rétabli et le trône des deux Siciles reconstitué je verrais avec plaisir mes successeurs restituer à ce Monarque les objets qui en ont déjà fait partie.~~

15 Je laisse à Raoul la correspondance de l'Empereur et à Albérie mon nécessaire de toilette.

16 Je désire que la pension de trois cents francs que je fais à ma nièce

17 Mathilde Reine, lui soit continuée jusqu'à son décès.

Vingt mots écrits en interligne.

Fait et écrit de ma main à Chemillé dans Maine le 9 Septembre

le dix neuf Septembre, dix huit cent soixante quatorze.

Comte Marchand

Mon cher Mathilde, Ma chère Mathilde, Mon cher Oscar d'Hautpoul, dont la bonté du cœur de revelle en beaucoup d'occasions, m'adresse pour l'avenir le bonheur de Marguerite ma petite fille. et vous mes petits fils Raoul et Albérie, je vous remercie de vos bons constants à embellir ma vieillesse. ma reconnaissance ira avec vous.

Espérons de meilleurs jours pour notre belle France, et souhaitons qu'au retour prompt cicatrice les plaies dont elle est si cruellement frappée. Je donne à mes chers Oscar comme souvenir pour lui, la garde de la Guerre d'Italie de trente ans pour l'Empereur. Du Famille

de vous embrasser tous de cœur et d'âme. Au revoir dans l'éternité où nous retrouverons ce bon Edouard, entré trop tôt à nos affections.

Comte Marchand

L'Empire à Fontainebleau

EVENTAILS, SACS ET PORTES LOUIS
Dont bel éventail commémoratif de la naissance du Roi de Rome

COLLECTION DE BAGUES HISTORIQUES DE MAXIMIN DELOCHE
Bagues antiques et médiévales,
Bagues du XVIIIe siècle,
Bague chevalière offerte par Stéphanie de Beauharnais au Général Ordener,
Bagues reliquaires, bagues d'amour, d'amitié et de fidélité,
Bagues patriotiques et politiques de la fin du XIXe siècle.

LE XVIIIE SIECLE
SOUVENIRS DE LA ROYAUTE
Petit nécessaire de flacons à sel aux armes de la Reine Marie Antoinette,
Bague en or orné d'une miniature de la Reine Marie Antoinette, offerte à la Duchesse de Polignac,
Fragment de cordon de l'Ordre du Saint Esprit ayant appartenu au Roi Louis XVI

LE XIXE SIECLE
HUILES SUR TOILE, DESSINS, AQUARELLES
PAR DESVARREUX, DUPRAY, BERNE BELLECOUR, CHARLET, ORANGE, COURCELLE
Portraits de la famille CARRION NISAS

MINIATURES

SOUVENIRS DU GENERAL BONAPARTE
Emouvante bague qui aurait été confiée par l'Empereur Napoléon Bonaparte à Caroline du Colombier en la priant de la remettre à sa sœur,
Marie Madeleine du Colombier ,
en souvenir du séjour du Lieutenant Bonaparte dans leur maison de famille.
Huile sur toile et aquarelle représentant le Général Bonaparte à Arcole et lors du 19 Brumaire.

SOUVENIRS DE L'EMPEREUR NAPOLEON IER ET DU PREMIER EMPIRE
Buste d'après CHAUDET,
Dessin du Capitaine VESCO, d'après nature, durant la campagne de Russie,
Moules à gâteaux provenant des cuisines impériales du Château de Compiègne,
Verres ornés de cristallo cérame de l'Empereur,
Ouvrages dont règlement de Vendémiaire An XII, l'Armorial du Premier Empire par Révérend, etc ...

L'IMPERATRICE JOSEPHINE ET LE ROI DE ROME
Livre provenant sa bibliothèque
Petite montre de col attribuée à l'Impératrice Joséphine
Ravissante boîte en or ciselé orné d'une miniature de l'Impératrice Joséphine par Jean Urbain GUERIN
Grande mèche de cheveux de l'Impératrice provenant du Médecin de Rueil LAMOUREUX
Robe et layette provenant du trousseau du Roi de Rome.

SOUVENIRS DU ROI JERÔME NAPOLEON (1784-1860), ROI DE WESTPHALIE
Exceptionnel coffret écritoire du Roi Jérôme, par Martin Guillaume Biennais
Belle reliure de parapheur au chiffre du Roi Jérôme.

SOUVENIRS DE LA FAMILLE IMPERIALE
Rare et belle montre ayant appartenu à Caroline MURAT, Soeur de l'Empereur Napoléon Ier
Portrait d'Eugène de Beauharnais par sa sœur Hortense, provenant des Collections de l'Impératrice Joséphine

ORFEVRERIE
Petite casserole couverte provenant d'un nécessaire de voyage de l'Empereur Napoléon Ier, par Biennais.
Partie du service au chiffre du Prince Camille BORGHESE et de la Princesse Pauline BORGHESE, par Biennais et Naudin.
Ensemble à thé et à café en vermeil aux armes des NEY D'ELCHINGEN

Exceptionnel volume annoté de la main du Général FOY,
relié par Jean Georges PURGOLD et enrichi par l'orfèvre Jean Baptiste ODIOT.
Offert par la veuve du Général au Baron Gérard, en remerciement du portrait posthume de Foy en 1826.

SOUVENIRS DU GENERAL COMTE SOUHAM

Plaque de Grand Croix de la Légion d'honneur d'époque Monarchie de Juillet.
Lettres patentes signées de l'Empereur.
Brevets de la Légion d'honneur.

ORDRES DE CHEVALERIE ET DECORATIONS - COLLECTION DESVARREUX

Dizain et petite plaque de l'ordre du Saint Esprit.
Insigne de commandeur de la Couronne de fer.
Bijou de Grand Croix de la Légion d'honneur de l'Empereur Napoléon III
Plaque de Grand officier de la Légion d'honneur d'époque Second Empire

SOUVENIRS DES DIGNITAIRES, MARECHAUX ET GENERAUX DU PREMIER EMPIRE

Portrait du Maréchal BERNADOTTE et d'Armand de CAULAINCOURT, d'après GERARD
Recueil des Grands Aigles et Grands officiers de la Légion d'honneur par Constance MAYER.

ARMES A FEU DE LUXE

Fusil de chasse à silex des Chasses Royales de Louis XVI, par « ALLEVIN Arquebusier de Monsieur ».
Fusil de chasse à silex par « PUIFORCAT » à deux canons superposés tournants, à deux batteries et un seul chien
Superbe fusil de chasse à silex, par « BOUTET, Directeur Artiste de la Manufacture de Versailles ».

ARMES BLANCHES DU PREMIER EMPIRE ET DU XIXe SIECLE

Dont Sabre à l'orientale du Général Delzons et sabre à l'orientale attribué aux Guides de la Garde impériale.

LA RESTAURATION – LA MONARCHIE DE JUILLET

Belle broderie de velours représentant la Reine Marie Amélie accompagnée du Duc de Chartres

SOUVENIRS DE L'EMPEREUR A SAINTE HELENE

Rasoir attribué à l'Empereur Napoléon Ier
Fragment de chemise tâché de sang de l'Empereur Napoléon Ier
Petit table provenant du mobilier de Longwood

LE SECOND EMPIRE

Bustes de l'Impératrice Eugénie par DESPREZ et POLLET
« Le Prince impérial et son chien Néro » par Jean Baptiste CARPEAUX
Buste en biscuit de Sèvres du Prince impérial d'après CARPEAUX
Grand motif aux Grandes Armes Impériales provenant du wagon du Train impérial
Drapeau modèle 1852 du 60e régiment d'infanterie de ligne
Porcelaine de Sèvres au chiffre impérial.
Fragment de marbre provenant de la cheminée du cabinet de travail de l'Empereur Napoléon III.
Portrait du Comte de Nieuwerkerke, directeur général des musées impériaux, en uniforme d'académie, portant ses décorations, attribué à Tito MARZOCCHI
Paire de portes monumentales provenant de l'Hôtel du Prince Roland BONAPARTE

GRAVURES, AFFICHES ET DOCUMENTS
PAR MARTINET, CARLE VERNET, AUBRY, DUPLESSIS BERTEAUX, APPIANI, CHARLET, MAYER ETC...

Beau dossier relatif au Lieutenant du Génie Auguste Thomas LEMASSON, polytechnicien.

LA GUERRE DE 1870 ET LA IIIe REPUBLIQUE

dont « Surprise au petit jour. 1870 » par Alphonse de NEUVILLE

Expert : Jean-Claude DEY
Expert honoraire prés la Cour d'Appel de Versailles
Ancien Assesseur près la Commission de Conciliation et d'Expertise Douanière
Membre du S.F.E.P.
Assisté d'Arnaud de GOUVION SAINT-CYR
8 bis Rue Schlumberger, 92430 MARNES LA COQUETTE
Tél: 01.47.41.65.31. - Fax: 01.47.41.17.67. - E-mail : jean-claude.dey@wanadoo.fr. Site web : https://www.jeanclaudedey-expert.com

41- *« La naissance du Roi de Rome »*.
Rare éventail plié, brins sculptés, reperçés et ornés d'incrustations de pastilles et fleurettes argent.
Feuille en tulle brodée de paillettes argent sur fonds de pièces dorées estampées, enrichie en son milieu d'une peinture représentant le Roi de Rome dans les bras de Marie-Louise près du lit impérial.
Ht. : 16 cm.
B.E. Epoque Ier Empire (usure d'usage).
3 800/4 000 €

Il est protégé dans un étui en carton fort avec étiquette à l'aigle *« J. Tessier parfumeur de Sa Majesté l'Empereur et Roi »*.

Provenance :
Comte Joseph Napoléon Primoli (1851-1927)

Biographie :
Joseph Napoléon Primoli est le fils de Pietro Primoli, comte de Foglia (1820-1883), et de la princesse
Charlotte Bonaparte (1832-1901), fille de Charles-Lucien Bonaparte et de sa cousine Zénaïde Bonaparte.
Il est ainsi le neveu de la princesse Mathilde.

42- **Bel éventail plié,**
brins en nacre blanche incrustée de ronds et de pastilles argentées, feuille en voile
enrichie d'une broderie de paillettes argent à décor d'étoiles, branches de feuillages, oves et feuillettes.
Ht. : 16,3 cm.
B.E. Epoque Ier Empire, vers 1800-1810
(usure d'usage).
400/500 €

43- **Rare éventail carnet de bal,**
maîtres brins en argent et nacre finement sculptée et reperçée de l'autel de l'amour , surmonté de deux colombes et portant l'inscription *« Souvenir »*.
Brins en carton, dit peau d'âne, peints d'une scène troubadour sur fonds de château.
Ht. : 16 cm.
A.B.E. 1ère partie du XIXe siècle. (usure d'usage de peinture).
450/550 €

44- **Eventail à brins**
en corne blonde gravée et dorée. Feuille en tulle entièrement brodée de paillettes dorées et argentées, à décor de pensées, feuillages, fleurs et guirlandes.
B.E.
Ht. : 18,5 cm.
Epoque Ier Empire, vers 1800-1820.
300/350 €

45- **Eventail plié**
à monture en os et feuille en soie verte brodée de paillettes argentées à décor de feuilles de vigne.
Ht : 18,5 cm
Dans son étui en carton fort.
B.E. Epoque Ier Empire, vers 1810
300/350 €

45
41
42
43
44

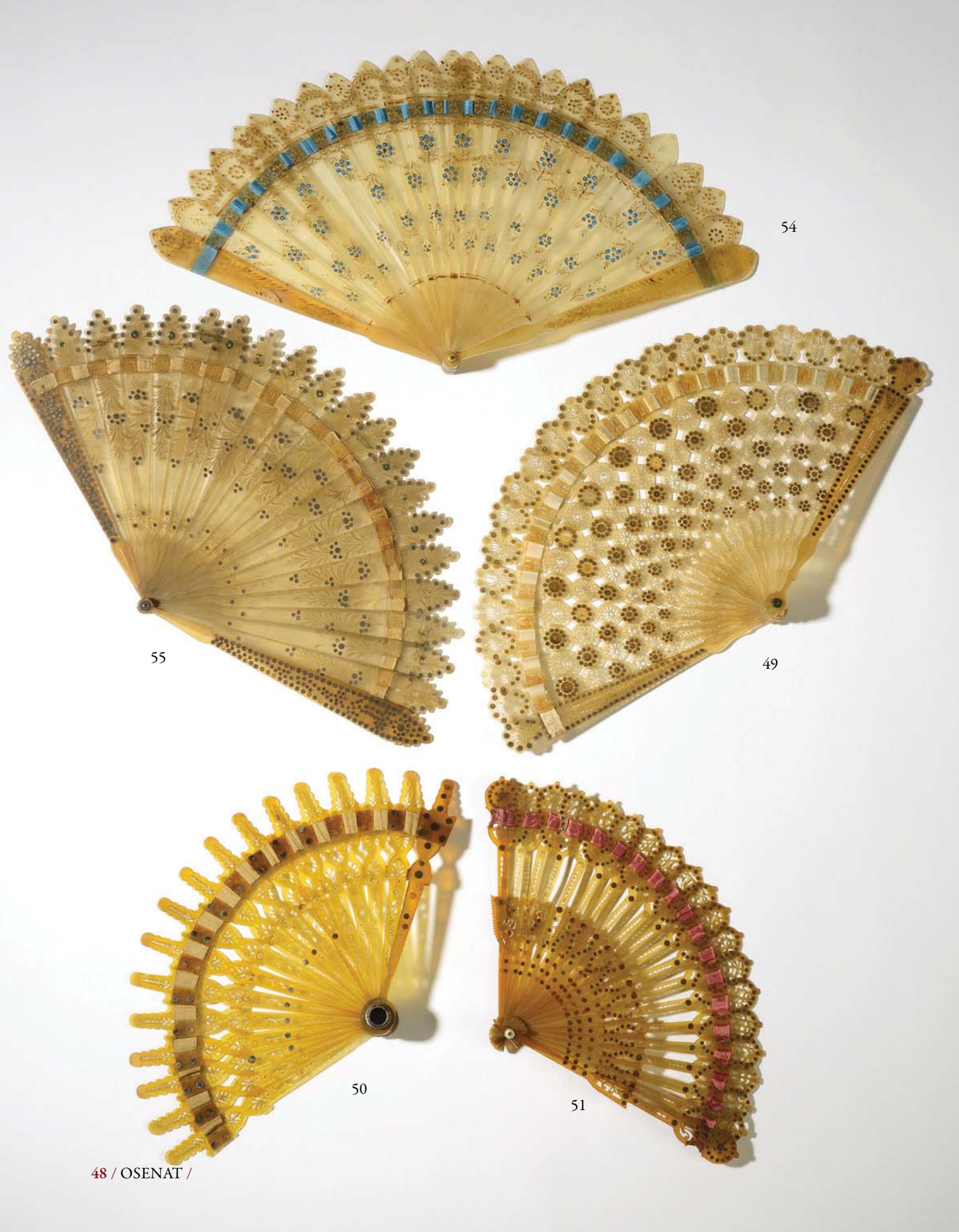
54
55
49
50
51

46- **Eventail brisé,**
brins en écaille peints à l'or et à la gouache bleue de trèfles, frise grecque et colonnades.
Ruban marron fonçé.
Ht. : 15,5 cm.
B.E. Début XIXe siècle.
400/500€

47- **Eventail brisé,**
brins en corne blonde à décor de palmettes feuillagées or et incrustés de pastilles argentées.
Ht. : 16,2 cm.
B.E. 1ère partie du XIXe siècle.
250/300€

47

48

48

48- **Deux éventails pliés :**
- monture en os et feuille en soie écrue brodée de paillettes argent formant un trêfle à 4 feuilles autour de feuillages .
HT. : 17 cm.
B.E. XIXe siècle. (restaurations et usures d'usage).

- monture en os gravé et incrusté de pastilles argentées. Feuille en soie et tulle brodée de paillettes argentées à décor de fleurs et d'entrelacs feuillagés et paillettes argentées.
Dans l'état. (maître brin restauré, manque de pastilles, usures de la feuille).
Ht. : 17,5 cm.
Epoque Ier Empire, vers 1800-1810.
400/500€

46

49- **Bel éventail brisé,**
brins en corne blonde repercée et sculptée de rosaces incrustées de pastilles argent.
Ht. : 15,4 cm.
B.E.
Début du XIXe siècle.
400/500 €

50- **Rare éventail à lorgnette,**
brins en corne blonde sculptée et reperçée à décor de rinceaux, palmettes et feuillages et incrustée de pastilles argent. La rivure est ornée d'une petite lorgnette en cuivre argenté. Rare éventail à système optique.
Manques.
Ht. : 13,3 cm.
Epoque Ier Empire, vers 1800-1810.
600/800 €

51- **Rare éventail brisé à brins**
en forme de flèches, en corne reperçée et incrustée de pastilles argent.
Ruban en soie vieux rose.
Ht. : 13,3 cm.
B.E. Epoque Ier Empire, vers 1800-1810.
(restauration).
400/500 €

52- **Deux éventails brisés :**
- brins en os reperçés et incrustés de pastilles argent. Ruban bleu.
Ht. : 15,6 cm.
Dans l'état (coupures au ruban, pastilles manquantes).
- brins en os reperçés de rinceaux, fleurs et feuillages. Ruban en soie ivoire.
Ht. : 17 cm.
(petits manques)
1ère partie du XIXe siècle
300/400 €

53- **Deux éventails brisés :**
- brins en corne blonde repercée de palmettes et incrustée de pastilles argent.
Ht. : 15,7 cm.
B.E.

- brins en corne blonde repercée et incrustée de pastilles argent.
Ht. : 15,5 cm.
B.E.
Début du XIXe siècle.
400/500€

54- **Eventail brisé à brins**
en corne entièrement décorés d'un semi de fleurs bleues à feuillage or.
Ruban en soie bleu.
B.E.
Ht. : 17,5 cm.
Début du XIXe siècle.
250/300 €

55- **Eventail brisé,**
brins en corne blonde, à décor de feuillages dorés et incrustés de pastilles argent. Ruban en soie beige.
Ht. : 16,4 cm.
1ère partie du XIXe siècle (coupures au ruban).
150/200 €

53

52

52

53

56- **Lorgnette de théâtre à sept tirages**
En laiton doré. Corps à panneaux de nacre bordée de deux frises de feuillages dorés.
Diamètre : 4,3 cm
B.E.
Epoque Second Empire.
400/450 €

57- **Grand réticule d'époque Empire**
En velours cramoisi bordé d'un cordon enrichi de cinq glands en passementerie argent.
Superbe fermoir en argent estampé à décor de sphinges, frises de fleurs, de lauriers et de sphinx.
Fermeture par bouton poussoir à lame en acier bleui. Suspente par deux anneaux et chaînette en argent à mailles amaties.
Poinçon faisceau de licteur (1809-1819).
B.E. Epoque Premier Empire.
800/1 200 €

58- **Lot de trois porte-louis :**
a) en coton beige à deux anneaux en laiton.
b) en coton bleu et blanc orné de perles et deux anneaux en acier.
c) en coton vert orné de perles et anneaux d'acier, avec pampilles.
On y joint deux bourses en perles multicolores, fermoirs en laiton et acier.
XIXe siècle.
150/250 €

59- **Sac de soirée ou réticule**
En coton beige, orné d'un lamé d'argent. Fermoir aux cygnes en argent à décor d'oves, de fleurettes, d'une palme et de cornes d'abondance.
Anse en suite.
XIXe siècle.
Poids brut : 185 g
300/400 €

Conditions générales de vente

CONDITIONS ET INFORMATIONS DESTINÉES PRINCIPALEMENT AUX ACHETEURS

La vente est soumise à la législation française et aux conditions imprimées dans ce catalogue. Il est important que vous lisiez attentivement les pages qui suivent. Les pages qui suivent donnent également des informations utiles sur la manière d'acheter aux enchères. Notre équipe se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous assister.

COMMISSION ACHETEUR

L'acheteur paiera au profit de Osenat, en sus du prix d'adjudication, une commission d'achat de 20,83 % HT (soit 25 % TTC) sur une tranche jusqu'à 500 000 euros et de 15 % HT (soit 18 % TTC) à partir de 500 000 euros.

TVA

Remboursement de la TVA en cas d'exportation en dehors de l'Union Européenne

Toute TVA facturée sera remboursée au personnes non résidentes de l'Union Européenne à condition qu'elles en fassent la demande écrite au service comptable dans un délai de 3 mois après la vente, et sur présentation de l'exemplaire 3 du document douanier d'exportation (DAU) sur lequel Osenat devra figurer comme expéditeur et l'acheteur comme destinataire. L'exportation doit intervenir dans les délais légaux et un maximum de 3 mois à compter de la date de la vente.

1. AVANT LA VENTE

Caractère indicatif des estimations

Les estimations faites avant la vente sont fournies à titre indicatif. Toute offre dans la fourchette de l'estimation basse et de l'estimation haute a des chances raisonnables de succès. Nous vous conseillons toutefois de nous consulter avant la vente car les estimations peuvent faire l'objet de modifications.

L'état des lots

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir un rapport détaillé sur l'état des lots. Tous les biens sont vendus tels quels dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente avec leurs imperfections ou défauts. Aucune réclamation ne sera possible relativement aux restaurations d'usage et petits accidents.

Il est de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque lot avant la vente et de compter sur leur propre jugement aux fins de vérifier si chaque lot correspond à sa description. Le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage constituant une mesure conservatoire et non un vice ne seront pas signalés. Les dimensions sont données à titre indicatif. Dans le cadre de l'exposition d'avant-vente, tout acheteur potentiel aura la possibilité d'inspecter préalablement à la vente chaque objet proposé à la vente afin de prendre connaissance de l'ensemble de ses caractéristiques, de sa taille ainsi que de ses éventuelles réparations ou restaurations.

Exposition avant la vente

L'exposition précédent la vente est ouverte à tous et n'est soumise à aucun droit d'entrée. Soucieuse de votre sécurité dans ses locaux, la Société Osenat s'efforce d'exposer les objets de la manière la plus sûre. Toute manipulation d'objet non supervisée par le personnel de la Société Osenat se fait à votre propre risque.

2. LES ENCHÈRES

Les enchères peuvent être portées en personne ou par téléphone ou par l'intermédiaire d'un tiers (les ordres étant dans ce dernier cas transmis par écrit ou par téléphone). Les enchères seront conduites en euros. Un convertisseur de devises sera visible pendant les enchères à titre purement indicatif, seul le prix en euros faisant foi.

Comment enchérir en personne

Pour enchérir en personne dans la salle, il est recommandé de se faire enregistrer et obtenir une raquette numérotée avant que la vente aux enchères ne commence. Vous devrez présenter une pièce d'identité et des références bancaires. La raquette est utilisée pour indiquer vos enchères à la personne habilitée à diriger la vente pendant la vente. Si vous voulez devenir l'acheteur d'un lot, assurez-vous que votre raquette est bien visible de la personne habilitée à diriger la vente et que c'est bien votre numéro qui est cité. S'il y a le moindre doute quant au prix ou quant à l'acheteur, attirez immédiatement l'attention de la personne habilitée à diriger la vente. Tous les lots vendus seront facturés au nom et à l'adresse figurant sur le bordereau d'enregistrement de la raquette, aucune modification ne pourra être faite. En cas de perte de votre raquette, merci d'en informer immédiatement l'un des clercs de la vente. A la fin de chaque session de vente, vous voudrez bien restituer votre raquette au guichet des enregistrements.

Mandat à un tiers enchérisseur

Si vous enchérissez dans la vente. vous le faites à titre personnel et nous pouvons vous tenir pour le seul responsable de cette enchère, à moins de nous avoir préalablement avertis que vous enchérissiez au nom et pour le compte d'une tierce personne en nous fournissant un mandat régulier que nous aurons enregistré.

Ordres d'achat

Si vous ne pouvez pas assister à la vente aux enchères, nous serons heureux d'exécuter des ordres d'achat donnés par écrit à votre nom. Vous trouverez un formulaire d'ordre d'achat à la fin de ce catalogue. Ce service est gratuit et confidentiel. Les lots sont achetés au meilleur prix, en respectant les autres enchères et le prix de réserve. Dans le cas d'ordres identiques, le premier arrivé aura la préférence, indiquez toujours une " limite à ne pas dépasser ". Les offres illimitées et " d'achat à tout prix " ne seront pas acceptées.

Les ordres d'achat doivent être donnés en euro.

Les ordres écrits peuvent être :

- envoyés par e-mail à contact@osenat.com
- envoyés par télécopie au numéro suivant :
00 33 (0)1 64 22 38 94
- remis au personnel sur place
- envoyés par la poste aux bureaux de la Société Osenat

Vous pouvez également donner des ordres d'achat par téléphone. Ils doivent être confirmés avant la vente par lettre, par fax ou par e-mail (voir ci-dessus). Dans le souci d'assurer un service satisfaisant aux enchérisseurs, il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu vos ordres d'achat par écrit ou vos confirmations écrites d'ordres d'achat données par téléphone au moins 24 heures avant la vente.

Enchérir par téléphone

Si vous ne pouvez être présent à la vente aux enchères, vous pouvez enchérir directement par téléphone. Étant donné que le nombre de lignes téléphoniques est limité, il est nécessaire de prendre des dispositions 24 heures au moins avant la vente pour obtenir ce service dans la mesure des disponibilités techniques.

Nous vous recommandons également d'indiquer un ordre d'achat de sécurité que nous pourrons exécuter en votre nom au cas où nous serions dans l'impossibilité de vous joindre par téléphone. Des membres du personnel sont à votre disposition pour enchérir par téléphone pour votre compte en anglais.

3. LA VENTE

Conditions de vente

Comme indiqué ci-dessus, la vente aux enchères est régie par les règles figurant dans ce catalogue. Quiconque a l'intention d'enchérir doit lire attentivement ces conditions. Elles peuvent être modifiées par affichage dans la salle des ventes ou par des annonces faites par la personne habilitée à diriger la vente.

Accès aux lots pendant la vente

Par mesure de sécurité, l'accès aux lots pendant la vente sera interdit.

Déroulement de la vente

La personne habilitée à diriger la vente commencera et poursuivra les enchères au niveau qu'elle juge approprié et peut enchérir de manière successive ou enchérir en réponse à d'autres enchères, et ce au nom et pour le compte du vendeur, à concurrence du prix de réserve.

Les indications données par Osenat sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert.

L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tous défaut présent, passé ou réparé. Inversement, la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

- L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix, en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement. Osenat se réserve le droit de ne délivrer le lot qu'après encaissement du chèque.

4. APRÈS LA VENTE

Résultats de la vente

Si vous voulez avoir des renseignements sur les résultats de vos ordres d'achat, veuillez s'il vous plait téléphoner :

Osenat - Tél. 00 33 (0)1 64 22 27 62
Fax 00 33 (0)1 64 22 38 94
ou sur internet : www.osenat.com

Paiement

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente.

Le paiement peut être effectué :

- Par chèque en euro ;
- En espèces en euro dans les limites suivantes :
- 1 000 € pour les commerçants
- 1 000 € pour les particuliers français
- 15 000 € pour les particuliers n'ayant pas leur domicile fiscal en France, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
- Par carte de crédit : Visa ou Mastercard
- Par virement en euro sur le compte :

Coordonnées bancaires :
HSBC FRANCE
Titulaire du compte
Osenat
9-11, RUE ROYALE
7730O FONTAINEBLEAU
Domiciliation : HSBC FR PARIS AUBER
Code banque : 30056
Code guichet : 00811
No compte : 08110133135
Clé RIB : 57

Identification internationale :
FR76 3005 6008 1108 1101 3313 557
SWIFT : CCFRFRPP
Siret : 442 614 384 00042
APE : 741AO
No TVA intracommunautaire : FR 76442614384

N'oubliez pas d'indiquer votre nom et le numéro de votre bordereau d'adjudication sur le formulaire de virement.

Enlèvement des achats

Enlèvement des achats – Frais de stockage

Les achats ne pourront être enlevés qu'après leur paiement.

Tous les lots pourront être retirés pendant ou après chaque vacation, sur présentation de l'autorisation de délivrance du service comptable de Osenat.

Nous recommandons vivement aux acheteurs de prendre livraison de leurs lots après la vente.

Des frais de stockage seront facturés par Osenat aux acheteurs n'ayant pas retiré leurs achats 15 jours après la vente, à raison de :

- 10 € par jour pour un meuble
- 5 € par jour pour un objet ou un tableau

Exportation des biens culturels.

Des certificats d'exportation pourront être nécessaires pour certains achats et, dans certains cas, une autorisation douanière pourra également être requise. L'Etat français a faculté de refuser d'accorder un certificat d'exportation au cas où le lot est réputé être un trésor national. Osenat n'assume aucune responsabilité du fait des décisions administratives de refus de certificat d'exportation pouvant être prises. Sont présentées ci-dessous, de manière non-exhaustive, les catégories d'oeuvres ou objets d'art accompagnés de leurs seuils de valeur respectifs au-dessus desquels un Certificat pour un bien culturel (dit «Passeport») peut être requis pour que le lot puisse sortir du territoire français.

Le seuil indiqué entre parenthèses est celui requis pour une demande de sortie du territoire Européen, dans le cas où ce dernier diffère du premier seuil.

- Peintures et tableaux en tous matériaux sur tous supports, ayant plus de 50 ans d'âge 150.000 €
- Meubles et objets d'ameublement, tapis, tapisseries, horlogerie, ayant plus de 50 ans d'âge 50.000 €
- Aquarelles, gouaches et pastels ayant plus de 50 ans d'âge 30.000 €
- Sculptures originales ou productions de l'art statuaire originales, et copies produites par le même procédé que l'original ayant plus de 50 ans d'âge 50.000 €
- Livres de plus de 100 ans d'âge 50.000 €
- Véhicules de plus de 75 ans d'âge 50.000 €
- Estampes, gravures, sérigraphies et lithographies originales et affiches originales ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Photographies, films et négatifs ayant plus de 50 ans d'âge 15.000 €
- Cartes géographiques imprimées ayant plus de 100 ans d'âge 15.000 €
- Incunables et manuscrits, y compris cartes et partitions (UE: quelle que soit la valeur) 1.500 €
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge provenant directement de fouilles[1]
- Objets archéologiques de plus de 100 ans d'âge ne provenant pas directement de fouilles 1.500 €
- Eléments faisant partie intégrante de monuments artistiques, historiques ou religieux (ayant plus de 100 ans d'âge) [1]
- Archives de plus de 50 ans d'âge (UE quelle soit la valeur) 300 €

[1] Pour ces catégories, la demande de certificat ne dépend pas de la valeur de l'objet, mais de sa nature.

Droit de préemption

L'Etat peut exercer sur toute vente publique d'œuvre d'art un droit de préemption sur les biens proposés à la vente, par déclaration du ministre chargé de la Culture aussitôt prononcée l'adjudication de l'objet mis en vente. L'Etat dispose d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la vente publique pour confirmer l'exercice de son droit de préemption. En cas de confirmation, l'Etat se subroge à l'adjudicataire.

Indications du catalogue

Les indications portées sur le catalogue sont établies par la Société Osenat Fontainebleau avec la diligence requise pour une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, sous réserve des rectifications affichées dans la salle de vente avant l'ouverture de la vacation ou de celles annoncées par la personne habilitée à diriger la vente en début de vacation et portées sur le procès-verbal de la vente.

Les indications seront établies compte tenu des informations données par le vendeur, des connaissances scientifiques, techniques et artistiques et de l'opinion généralement admise des experts et des spécialistes, existantes à la date à laquelle les dites indications sont établies.

Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication. Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'opérateur de vente par courrier ou par email. L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Fressinet 75016 Paris.

General terms and conditions of sale

CONDITIONS AND INFORMATION PRINCIPALLY FOR BUYERS

All property is being offered under French Law and the conditions printed in this volume. It is important that you read the following pages carefully.
The following pages give you as well useful information on how to buy at auction. Our staff is at your disposal to assist you.

BUYER'S PREMIUM

The purchase price will be the sum of the final bid plus a buyer's premium of 20,83 % ex. taxes (25% incl. taxes) of the excess of the hammer price included until 500,000 Euros and 15 % ex. taxes (18% incl. taxes) of the excess of the hammer price included from 500,000 Euros.

VAT RULES

Non-European buyers may have all VAT invoiced refunded to them if they request so in writing to the accounting department within delay of 3 months of the date of sale, and if they provide Osenat with the third sample of the customs documentation (DAU) stamped by customs. Osenat must appear as shipper on the export document and the buyer as the consignee. The exportation has to be done within the legal delays and a maximum of 3 months of the date of sale.

1 - BEFORE THE AUCTION

Pre-sale estimates

The pre-sale estimate are intended as a guide for prospective buyers. Any bid between the high and the low pre-sale estimates offers a fair chance of success. It is always advisable to consult us nearer the time of sales as estimates can be subject to revision.

Condition of lots

Solely as a convenance, we may provide condition reports. All the property is sold in the condition in which they were offered for sale with all their imperfections and defects.
No claim can be accepted for minor restoration or small damages.
It is the responsability of the prospective bidders to inspect each lot prior to the sale and to satisfy themselves that each lot corresponds with its description. Given that the re-lining, frames and finings constitute protective measures and not defects, they will not be noted. Any measurements provided are only approximate.
All prospective buyers shall have the opportunity to inspect each object for sale during the pre-sale exhibition in order to satisfy themselves as to characteristics, size as well as any necessary repairs or restoration.

Sale preview

Pre-auctions viewings are open to the public free of charge. Osenat is concerned for your safety while on our premises and we endeavour to display items safely so far as is reasonably practicable, Nevertheless, should you handle any items on view at our premises, you do so at you own risk.

2 - BIDDING IN THE SALE

Bids may be executed in person by paddle during the auction or by telephone, or by third person who vvill transmit the orders in writing or by telephone prior to the sale. The auctions will be conducted in euros. A currency converter wili be operated in the salesroom for your convenience but, as errors may occur, you should not rely upon it as substituts for bidding in euros.

Bidding in Person

To bid in person at the auction, you will need to register for and collect a numbered paddle before the auction begins. Proof of identity will be required.
If you wish to bid on a lot, please indicate clearly that you are bidding by raising you paddle and attracting the attention of the auctioneer. Should you be the successful buyers of any lot, please ensure that the auctioneer can see your paddle and that it is your number that is called out.
Should there be any doubts as to price or buyer, please draw the auctioneer's attention to it immediately.
We will invoice all lots sold to the name and address in which the paddle has been registered and invoices cannot be transferred to other names and addresses. In the event of loss of your paddle, please inform the sales clerk immediately.
At the end of the sale, please return your paddle to the registration desk.

Bidding as principal

If you make a bid at auction, you do as principal and we may held you personally and solely liable for that bid unless it has been previously agreed that you do so on behalf of an identified and acceptable third party and you have produced a valid power of attorney acceptable to us.

Absentee bids

If you cannot attend the auction, we will pleased to execute written bids on your behalf. A bidding form can be found at the back of this catalogue. This service is free and confidential.
Lots will be bought as cheaply as is consistent with other bide and the reserves. In the event of identical bids, the earliest bid received will take precedence. Always indicate a " top limit " - the hammer price to which you would stop bidding if you vvere attending the auction yourself
" Buy " and unlimited bids will not be accepted.
Orders shall be made in euro.
Written orders may be
- sent by e-mail at contact@osenat.com
- sent by fax to the following number: 00 33 (0) 1 80 81 90 01
- hand delivered to staff on the premises
- sent by post to the offices of Osenat.

You may also bid by telephone. Telephone bids must be confirmed before the auction by letter, fax or e-mail. These as well as written bids must be received 24 hours before the auction so that we can guarantee satisfaction.

Bidding by telephone

If you cannot attend the auction, it is possible to bid on the telephone. As the number of telephone lines is limited, it is necessary to make arrangements for this service 24 hours before the sale.
We also suggest that you leave a covering bid which we can execute on your behalf in the event we are unable to reach you by telephone. Osenat Fontainebleau staff are available to execute bids for you in English.

3 - AT THE Auction

Conditions of sale

As indicated above, the auction is governed by the conditions printed in this catalogue. Anyone considering bidding in the auction should read them carefully. They may be amended by way of notices posted in the salesroom or by way of announcement made by the auctioneer.

Access to the lots during the sale

For security reasons, prospective bidders will not be able to view the lots whilst the auction is taking place.

Auctioning

The auctioneer may commence and advance the bidding at levels he considers appropriate and is entitled to place consecutive and responsive bids on behalf of the vendor until the reserve price is achieved.

Information provided by Osenat about restorations, accidents or incidents affecting the lots are only made to facilitate inspection by the prospective buyer and remain subject to his personal appreciation and that of his expert.
The absence of information provided about a restoration, an accident or any incident in the catalog, in the condition reports, on the tags or given orally, does not imply that the lot concerned is free of defect, past or repaired. On the opposite, the mention of a default does not imply the absence of any other one.
The successful bidder will only get the delivery of his purchase after payment of the full price. In the case where a simple check has been provided for payment, lots shall not be delivered before the check has been cashed.

4 - AFTER THE AUCTiON

Results

If you would like to know the result of any absentee bids which you may have instructed us to place on your behalf, please contact:
Osenat - Tél. 00 33 (0)1 64 22 27 62
Fax 00 33 (0)1 64 22 38 94
or: www.osenat.com

Payment

Payment is due immediatly after the sale and may be made by the following method:
- checks in euro
- cash within the following limits:
- 1.000 euros for trade clients
- 1.000 euros for French private clients
- 15.000 euros for foreign tax nationals (non trade)
- credit cards VISA and MASTERCARD
- Bank transfers should be made to :

HSBC FRANCE
Account holder :
Osenat
9-11, RUE ROYALE
7730O FONTAINEBLEAU
Domiciliation: HSBC FR PARIS AUBER
Code banque: 30056
Code guichet: 00811
No compte: 08110133135
Clé RIB: 57
International identification:
FR76 3005 6008 1108 1101 3313 557
SWIFT: CCFRFRPP
Siret: 442 614 384 00042
APE 741A0
No TVA intracommunautaire: FR 76442614384

Collection of Purchases – Storage fees

Purchases can only be collected after payment infull in cleared funds has been made to Osenat.
Purchased lots will become available only afterpayment infull has been made.
Storage fees will be charged by Osenat to purchasers who have not collected their items within 15 days from the sale as follows :
- 10 € per day for furniture
- 5 € per day for object or paintings

Export

Buyers should always check whether an export licence is required before exporting. It is the buyer's sole responsibility to obtain any relevant export or import licence. The denial of any licence or any delay in obtaining licences shall neither justify the rescission of any sale nor any delay in making full payment for the lot. Osenat can advise buyers on the detailed provisions of the export licensing regulations and will submitt any necessary export licence applications on request.
However, Osenat cannot ensure that a licence will be obtained. Local laws may prohibit of some property and/or may prohibit the resale of some property in the country of importation. As an illustration only, we set out below a selection of the categories of works or art, together with the value thresholds above for which a French «certificat pour un bien culturel» (also known as «passport») may be required so that the lot can leave the French territory; the thresholds indicated in brakets is the one required for an export licence application outside the EU, when the latter differs from the national threshold.
- Pictures entirely made by hand on any support and of any material, of more than 50 years of age euros 150,000
- Furniture and objects, carpets, tapestries, clocks of more than 50 years of age euros 50,000
- Watercolors, gouaches and pastels of more than 50 years of age euros 30,000
- Original sculptures and copies of more than 50 years of age euros 50,000
- Books of more than 100 years of age euros 50,000
- Vehicules of more than 75 years of age euros 50,000
- Drawings of more than 50 years of age euros 15,000
- Prints, lithographs and posters of more than 50 years of age euros 15,000
- Photographs, films and negatives of more than 50 years of age euros 15,000
- Printed maps of more than 100 years of age euros 15,000
- Incunabula and manuscripts (EU whatever the value is) euros 1,500
- Archaeology pieces of more than 100 years of age, originating directly from excavations(1)
- Archaeology pieces of more than 100 years of age, not originating directly from excavations euros 1,500
- Parts of Historical, Religious or Architectural monuments of more than 100 years of age(1)
- Archives of more than 50 years of age (EU whatever the value is) euros 300

(1) Application for licence for these categories is subject to the nature of the item.

Preemption right

The French state retains a preemption right on certain works of art and archives which may be exercised during the auction. In case of confirmation of the preemption right within fifteen (15) days from the date of the sale, the French state shall be subrogated in the buyers position.

Catalogue descriptions

OsenatOsenat shall exercise such due care when making express statements in catalogue descriptions, as amended by any notices posted in the salesroom prior to the opening of the auction or by announcement made by the auctioneer at the beginning of the auction and noted in the minutes of the sales, as is consistent with its role of an auction house and in the light of the information provided to it by vendor, of the scientific, technical and artistic knowledge, and the generally accepted opinions of relevant experts, at the time any such express statement is made.

Photos : Michel Bury
Conception / réalisation : Osenat

PARIS FONTAINEBLEAU
Osenat

L'Empire à Fontainebleau

ORDRE D'ACHAT

Dimanche 26 Mars 2017
à 11h & 14 h15

OSENAT FONTAINEBLEAU
9-11, rue Royale - 77300 Fontainebleau
Tél. : +33 (0)1 64 22 27 62

OSENAT FONTAINEBLEAU
9-11, rue Royale - 77300 Fontainebleau
Tél. : +33 (0)1 64 22 27 62
www.osenat.com

Formulaire à retourner au
Fax : 00 33 (0)1 64 22 38 94

Dans le cadre de vos Conditions de Vente que je déclare connaître et accepter, veuillez enregistrer à mon nom les ordres d'achat ci-contre jusqu'aux montants des enchères indiquées. Ces ordres d'achat seront exécutés au mieux de mes intérêts en fonction des autres enchères portées lors de la vente.
Merci de joindre au formulaire d'ordre d'achat un Relevé d'Identité Bancaire, une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...) ou un extrait d'immatriculation au R. C. S.
Les lots sont vendus par application des Conditions de Vente imprimées au catalogue. Il est vivement recommandé aux enchérisseurs de se rendre à l'exposition publique organisée avant la vente afin d'examiner les lots soigneusement. A défaut, les enchérisseurs peuvent contacter le ou les experts de la vente afin d'obtenir de leur part des renseignements sur l'état physique des lots concernés.
Aucune réclamation quelconque à cet égard ne sera admise après l'adjudication.
Les ordres d'achats sont une facilité pour les clients. La Société Osenat Fontainebleau n'est pas responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication. Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'opérateur de vente par courrier ou par email. L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Freycinet 75016 Paris.

Nom

Adresse

Adresse e-mail

N° de téléphone **N° de télécopie**

N° de lot	Titre ou description	Enchère en € (hors frais de vente et hors TVA)
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€

Signature	Date

Merci de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB)

MAISON DE VENTES AUX ENCHÈRES ■ AUCTION HOUSE
9-11, RUE ROYALE 77300 FONTAINEBLEAU - TEL. +33 (0)1 64 22 27 62 ■ 66, AVENUE DE BRETEUIL 75007 PARIS
contact@osenat.com ■ www.osenat.com ■ Agrément 2002-135 ■ Commissaire-Priseur habilité : Jean-Pierre Osenat